SANARY
SUR MER

Projet éducatif territorial
2025 - 2028

Projet éducatif territorial 2025 - 2028

1- Etat des lieux/Diagnostic

1-1 Données démographiques p.4
1-2 Caractéristique Commune p.9
1-2.1 Les structures éducatives p.9
1-2.1.1 L'accueil des 0-3 ans p.9
1-2.1.2 Les établissements et structures spécialisées p.10
1-2.1.3 Les établissements scolaires p.10
1-2.1.4 Les accueils péri et extrascolaires p.12
Les accueils des 3-11 ans p.13
Les accueils Ados p.14
Les séjours de vacances p.14
Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) p.15
1-2.2 Les structures municipales au service d'actions éducatives p.16
1-2.3 L'organisation de la semaine scolaire p.17
1-2.4 Le plan mercredi p.17
1-2.5 Sanary « Ville Amie des Enfants » - Partenaire UNICEF p.19
1-2.6 La dynamique partenariale p.20

2- Le Projet p.21

2-1 Définition et constats p.21
2-2 La méthodologie pour la mise en œuvre et l'évaluation du PEDT p.22
2-2.1 Méthodologie de la phase de préparation à la phase de rédaction du PEDT p.22
2-2.2 Suivi et mise en œuvre p.23
2-2.3 Évaluation p.23
2-3 Communication p.23
2-4 Le contenu du PEDT 2025-2028 ..... p.24
2-4.1 Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires p.24
2-4.2 Les axes stratégiques p.25
2-4.2.1 Axe « Ouverture au monde » p.25
Parcours d'éveil p.25

Parcours langues vivantes p.26
Parcours numérique..... p.26
Parcours d'Education Artistique et Culturelle p.27
Médiathèque p.28
Parcours d'Education au Développement Durable p.30
Parcours citoyen et engagement..... p.31
2-4.2.2 Axe « Vivre ensemble et réduction des inégalités » p.31
Accompagnement scolaire p.31
Coup de pouce CLE p.32
Intimidations/Harcèlement p.33
Aménagement des espaces fréquentés par les enfants.. p.33
Engagement des jeunes p.34
Education inclusive p.35
Parentalité..... p.36
Accompagnement des professionnels p.37
Habiletés sociales p.38
2-4.2.3 Axe « Sport, santé, bien-être »..... p.38
Parcours sport..... p.38
Parcours prévention dépistage p.40
Santé mentale p.40
Nutrition/santé..... p.41
Restauration scolaire p.41
Sensibilisation et dépistage postural p.42
Dépistage visuel p.43
Sensibilisation et dépistage bucco-dentaire p.43
Prévention routière p.43
Dépistage auditif p.43

Annexes :
Plan d'action UNICEF
Projets pédagogiques des accueils de loisirs du mercredi

Projet éducatif territorial 2025-2028

1- Etat des lieux/Diagnostic

1-1 Données démographiques

Sources INSEE 2021
Nombre d'habitants : 17 268
Nombre d'enfants de 2 à 5 ans révolus : 419
Nombre d'enfants de 6 à 10 ans révolus : 590
Nombre d'enfants de 11 à 14 ans révolus : 578
Nombre d'enfants de 15 à 17 ans révolus : 477
Nombre d'adultes de 18 à 24 ans révolus : 741

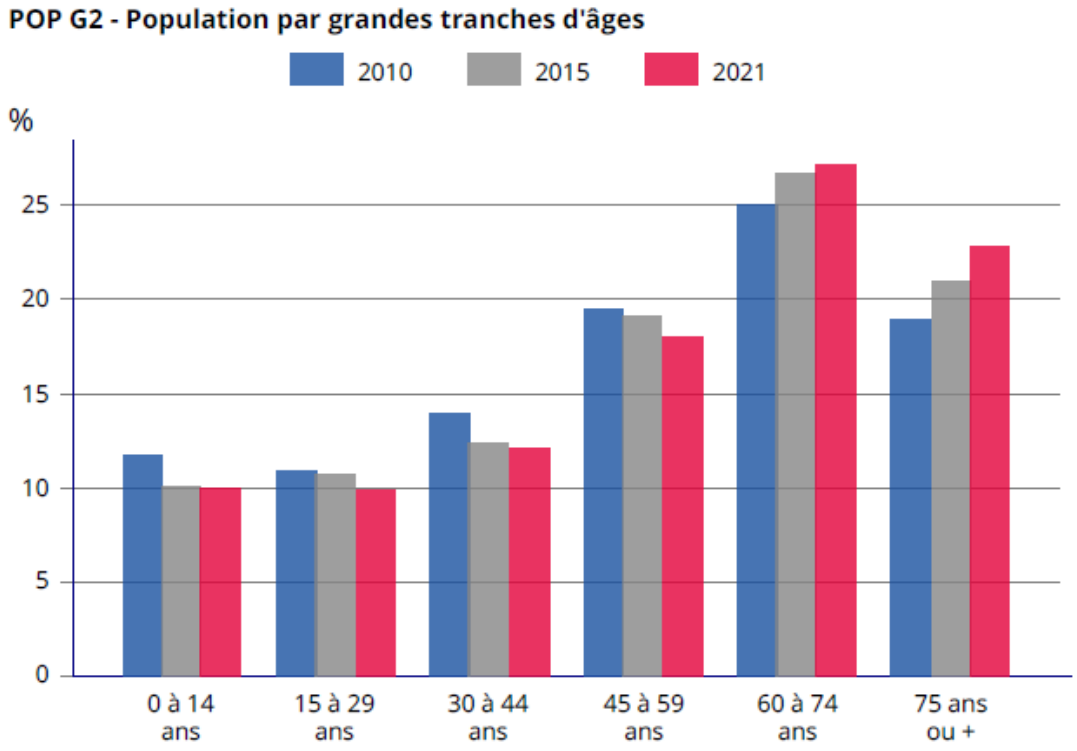

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	8 851	10 264	11 505	14 730	16 995	16 429	16 168	17 268
Densité moyenne (hab/km²)	460,3	533,7	598,3	766,0	883,8	854,3	840,8	898,0

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

POP G3 - Lieu de résidence antérieure par âge des personnes habitant un autre logement 1 an auparavant

	Dans un autre logement de la même commune	Dans une autre commune
1 à 14 ans	38,2	61,8
15 à 24 ans	24,3	75,7
25 à 54 ans	32,5	67,5
55 ans ou plus	29,8	70,2

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968

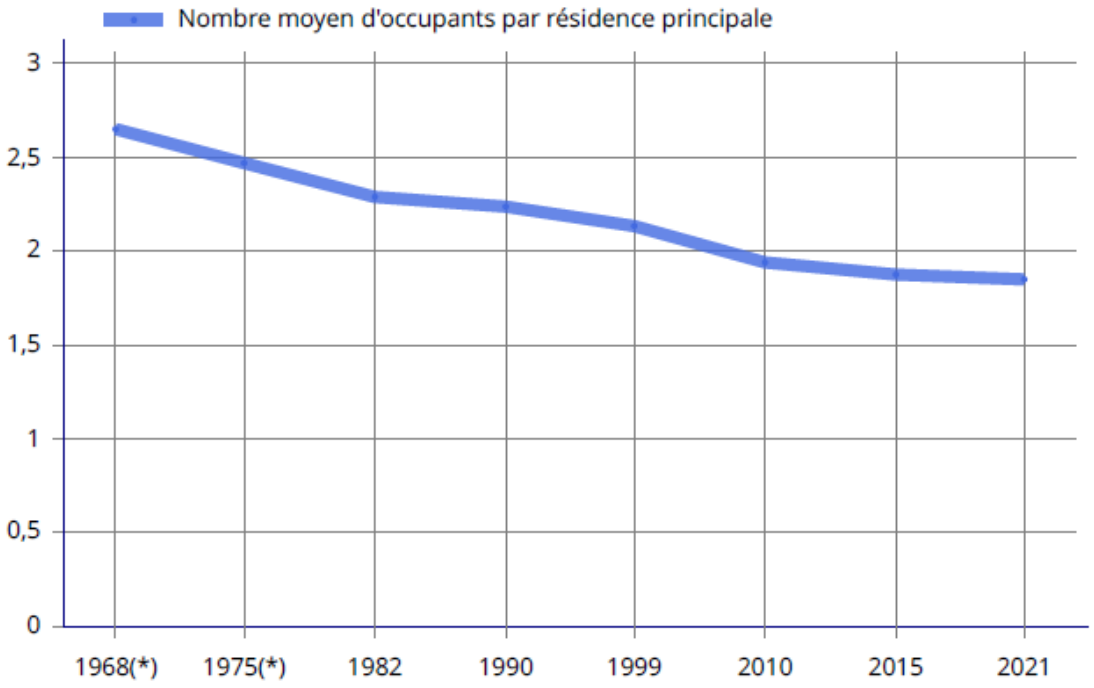

(*) 1967 et 1974 pour les DOM
Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2024.
Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 au RP2021 exploitations principales.

Depuis 2010, le nombre de familles monoparentales a augmenté. Ce constat peut expliquer l'augmentation des besoins en inscriptions sur les activités péri et extrascolaires ainsi qu'un besoin d'informations sur la thématique de la parentalité.

FAM T3 - Composition des familles

Type de famille	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**4 953**	**100,0**	**4 809**	**100,0**	**5 211**	**100,0**
Couples avec enfant(s)	**1 341**	**27,1**	**1 333**	**27,7**	**1 336**	**25,6**
Familles monoparentales	**746**	**15,1**	**689**	**14,3**	**824**	**15,8**
Hommes seuls avec enfant(s)	118	2,4	150	3,1	135	2,6
Femmes seules avec enfant(s)	628	12,7	539	11,2	690	13,2
Couples sans enfant	**2 866**	**57,9**	**2 787**	**57,9**	**3 050**	**58,5**

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

FAM T4 - Familles selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Nombre d'enfants	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**4 953**	**100,0**	**4 809**	**100,0**	**5 211**	**100,0**
Aucun enfant	3 090	62,4	3 117	64,8	3 413	65,5
1 enfant	1 054	21,3	975	20,3	1 022	19,6
2 enfants	693	14,0	607	12,6	617	11,8
3 enfants	100	2,0	98	2,0	131	2,5
4 enfants ou plus	16	0,3	12	0,2	29	0,6

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

Depuis le dernier PEDT, les données issues de l'INSEE datant de 2018, permettent d'observer une augmentation significative de familles avec enfants, passant de 5 047 en 2018 à 5 211 familles avec enfants en 2021.

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2021

Âge	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	419	306	73,0	75,0	71,1
6 à 10 ans	590	582	98,7	97,4	100,0
11 à 14 ans	578	552	95,5	93,8	97,1
15 à 17 ans	477	461	96,6	95,9	97,5
18 à 24 ans	741	368	49,6	49,1	50,2
25 à 29 ans	474	32	6,8	8,9	4,9
30 ans ou plus	13 846	111	0,8	0,8	0,8

Source : Insee, RP2021 exploitation principale, géographie au 01/01/2024.

Le nombre d'enfants scolarisés de 2 à 24 ans a augmenté depuis le dernier PEDT, passant de 2 243 enfants scolarisés en 2018 à 2 269 enfants scolarisés en 2021.

FOR G1 - Taux de scolarisation selon l'âge (en %)

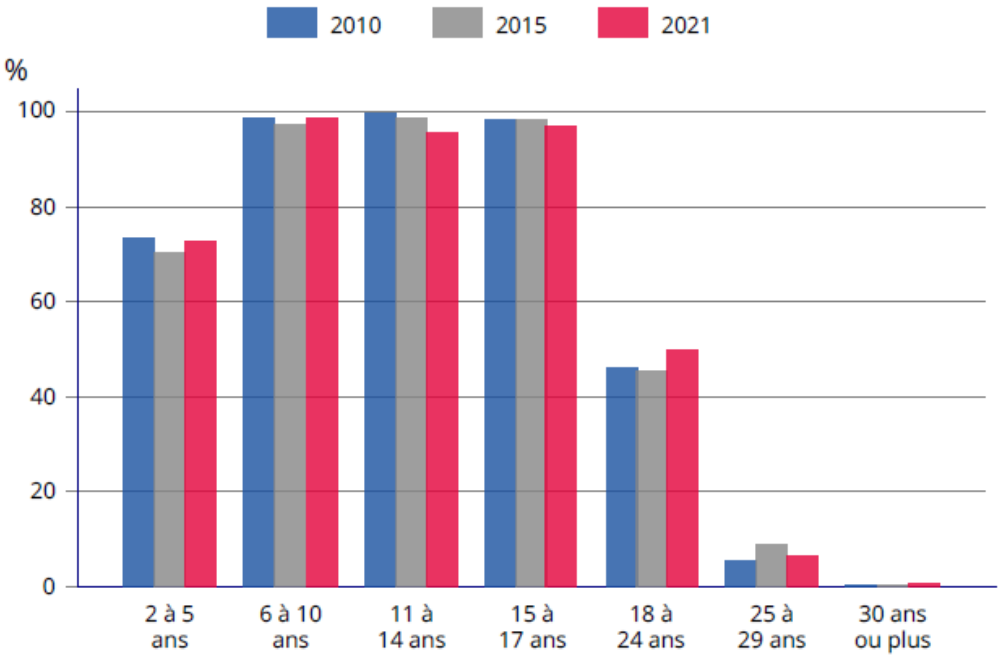

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2019, la scolarisation est obligatoire dès 3 ans.

En 2021, 419 enfants âgés de 2 à 5 ans sont domiciliés sur la commune, pour 419 enfants scolarisés en maternelle en 2021, soit un taux de scolarisation des 3 à 5 ans de 100%.

ACT T4 - Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone

Zone du lieu de travail	2010	%	2015	%	2021	%
Ensemble	**5 170**	**100**	**5 109**	**100**	**5 527**	**100**
Travaillent :						
dans la commune de résidence	1 828	35,4	2 014	39,4	2 060	37,3
dans une commune autre que la commune de résidence	3 342	64,6	3 095	60,6	3 467	62,7

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

Depuis le dernier PEDT, nous pouvons observer une augmentation des Sanaryens qui travaillent en dehors de la commune, passant de 3 332 en 2018 à 3 467 en 2021, ce qui peut expliquer, en partie, l'augmentation en besoin de garde et le nombre d'inscrits en hausse sur le temps péri et extrascolaire.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés

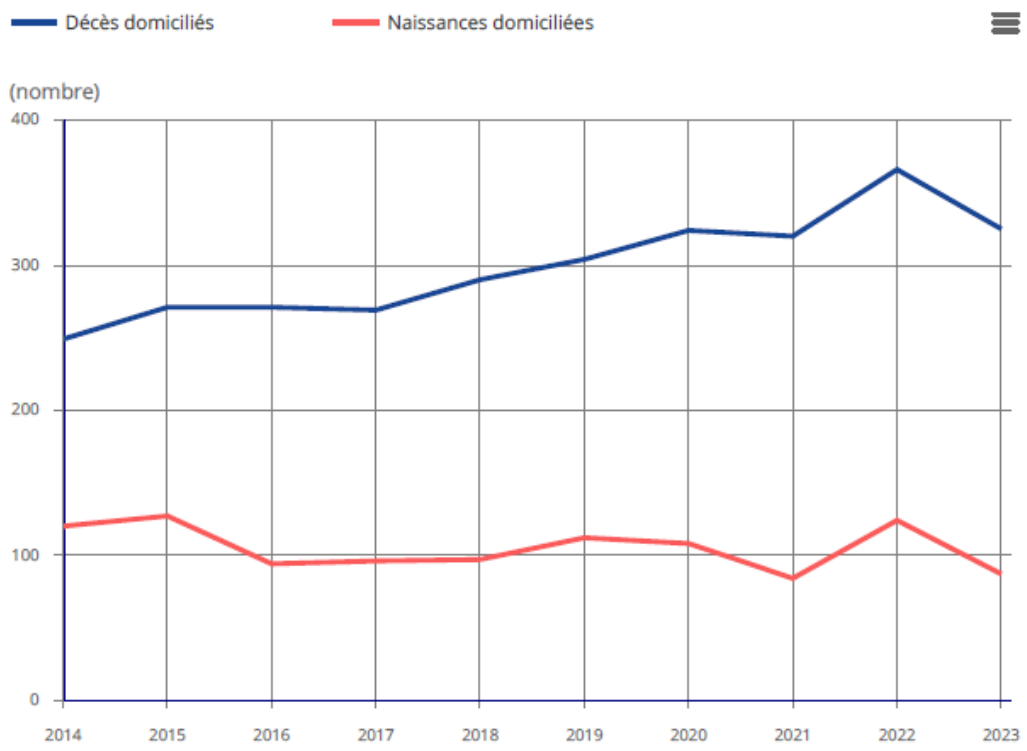

Source : Insee, statistiques de l'état civil en géographie au 01/01/2024.

L'analyse des données démographiques permet de mettre en évidence une typologie de familles majoritairement composées d'un ou deux enfants dont pour la plus grande partie est en activité professionnelle en dehors du territoire de la Commune. Ce constat explique la forte fréquentation des accueils collectifs de mineurs péri et extrascolaires.

La population globale est relativement stable comme le nombre de familles avec enfants et le nombre de naissances domiciliées. Cette stabilité permet d'anticiper les besoins plus aisément et les réponses à apporter.

Ainsi, l'augmentation des familles monoparentales peut expliquer l'augmentation de problématiques spécifiques soulevées lors de l'accompagnement des enfants sur les écoles de la commune par une éducatrice éducative et sociale et génère un besoin en soutien autour des questions liées à la parentalité.

Enfin, nous notons une augmentation de 400% des hébergements collectifs en 2 ans.

1-2 Caractéristique Commune

1-2.1 Les structures éducatives

1-2.1.1 L'accueil des 0-3 ans

STRUCTURES MULTI ACCUEILS & AUTRES ACCUEILS PETITE ENFANCE DE LA COMMUNE DE SANARY-SUR-MER

Structures multi accueils rentrant dans le dispositif de diffusion de la liste des demandes d'inscription en crèche	Responsable	Agrément de 3 mois à 4 ans	Ouverture du lundi au vendredi	Fermetures annuelles
Collectif « Les Bambinoux »	Aurélie SKERRA	24 places	de 7h45 à 18h30	Jours fériés 1 semaine à Noël 3 semaines en août
Parental « Les Canailloux »	Sévérine TURMAINE	22 places	de 7h30 à 18h30	Jours fériés 1 semaine à Noël 3 semaines en août
Collectif « Un Petit Coin de Paradis »	Nola LUTIN-GERMAIN	25 places	de 7h30 à 18h30	Jours fériés 1 semaine à Noël 1 semaine à Pâques 3 semaines en août
Parental « La Petite Etoile »	Stéphanie OLIVIER	20 places	de 7h45 à 18h15	Jours fériés 1 semaine à Noël 1 semaine à Pâques 3 semaines en août
Collectif « Le Petit Prince du Verger »	Barbara PEREZ	25 places	de 7h30 à 18h30	Jours fériés 1 semaine à Noël 1 semaine à Pâques 3 semaines en août
Accueil anonyme avec les parents Le Carrousel	S. LAUTIER		9h00 à 12h00 : Mardi, Jeudi &Vendredi 15h00 à 18h00 : Mercredi	Jours fériés Vacances scolaires Autres dates ponctuelles
BABYNOUNOUS - Assistantes Maternelles	Julie DESTOUESSE		Lundi, Mardi & Jeudi 9h00 à 11h00	Jours fériés Vacances scolaires
Micro-crèche « Nature BEBEZEN » - Privée	Marianne CHIROL	10 places	de 7h30 à 18h30	
Micro-crèche « MINI KIDS » – Privée	Kimberley VAILLOT	12 places	de 7h30 à 18h30 de 8h00 à 18h00 le mercredi	Jours fériés 3 semaines en août 1 semaine à Noël
Micro-crèche « Serendipity » - Privée	Laura POUZET	12 places	de 7h30 à 18h30	3 semaines en août 2 semaines à Noël
Lieu-ressource pour enfants à besoins particuliers et leurs proches LA MAISON BLEUE	Dr René MORENO		Sur RDV le Mardi & Jeudi de 14h00 à 18h00	En réunion tous les mardis matins

Depuis janvier 2025, la Commune est désormais autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Dans ce cadre, une variété plus large des modes de garde a été proposée aux familles pour répondre aux besoins du territoire et des structures récentes, entretenues par la collectivité.

Sur le dernier PEDT, 2 crèches ont intégré des locaux neufs et adaptés, soit un accueil collectif en 2023 et une micro crèche en 2024. Ainsi, à ce jour, l'offre d'accueil petite enfance compte 5 multi accueils associatifs dont 3 en accueil collectif et 2 en accueil parental, 3 micro crèches privées et une moyenne de trente assistantes maternelles agréées.
L'association « Les Babynounous » regroupant les assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s adhérent(e)s leur permet de bénéficier d'une structure relais (espace commun), mise à disposition par la Commune, afin de mutualiser des activités avec les enfants dont ils/elles ont la charge de façon à favoriser, via des temps de socialisation, de partage d'activités d'éveil sensoriel, corporel et manuel mais aussi pour participer à des manifestations collectives.

1-2.1.2 Les établissements et structures spécialisées

- Le Carrousel, lieu d'accueil enfant-parent
- La Maison Bleue, lieu-ressource pour les enfants à besoins particuliers et leurs proches
- Les Dauphins, Institut Médico-Éducatif (IME)
- Association Le Haricot Magique
- Association Handirection Inclusion
- Association Sanary Ouest Var Handisport
- Dyspraxie France Dys Var - DFD 83
- APEA Association de Prévention Et d'Aide à l'insertion
- Association IFAPE Initiative Formation Pédagogie Emploi
- MIAJ Mission Intercommunale Action Jeunes
- Mobilisation d'une psychologue municipale en appui des acteurs de la communauté éducative et en soutien aux enfants aux jeunes et à leurs familles

1-2.1.3 Les établissements scolaires

E.M.Pu. J.M. Cousteau, 207 élèves, 8 classes
Avenue Desmazures
Tél. : +33 (0)4 94 32 96 90
Directrice : Floriane HOVSEPIAN

E.M.Pu. La Vernette, 140 élèves, 5 classes
Boulevard des Écoles
Tél. : +33 (0)4 94 88 25 05
Directrice : Astrid BERROS

E.M.Pr. St Jean, 86 élèves, 3 classes
1481 Ancien Chemin de Toulon
Tél. : +33 (0)4 94 74 11 51
Directrice : Magali MICHEL

E.E.Pu. Jean-Michel COUSTEAU, 357 élèves, 16 classes, dont une ULIS
Avenue Desmazures
Tél. : +33 (0)4 94 74 16 28
Directrice : Véronique CAVALIER

E.E.Pu. La Vernette, 293 élèves, 12 classes dont une UEEA
Boulevard de l'École
Tél. : +33 (0)4 94 88 25 04
Directrice : Marie-Paule VERNALE

E.E.Pr. St Jean, 128 élèves, 5 classes
1481 Ancien Chemin de Toulon
Tél. : +33 (0)4 94 74 11 51
Directrice : Magali MICHEL

Collège de la Guicharde, 483 élèves, 19 classes
Chemin des Mas de l'Huide
Tél. : +33 (0)4 98 00 07 40
Principale : Nathalie IVANOFF

La fréquentation des établissements scolaires en 2025

MAIRIE DE SANARY SUR MER

Effectifs des Ecoles PUBLIQUES et PRIVEES de SANARY

Année Scolaire 2024-2025

dernière mise à jour 03/03/2025

ECOLES MATERNELLES	Nombre De CLASSES	REPARTITION PAR NIVEAU PS	MS	GS	TPS	NOMBRE D'ELEVES	Moyenne par classe
COUSTEAU	8	55	79	73		207	25,88
VERNETTE	5	41	33	66		140	28,00
Total Public	13	96	112	139		347	26,69
ST JEAN	3	29	28	29		86	28,67
Total Public + Privé	16	125	140	168		433	27,06

ECOLES ELEMENTAIRES	Nombre De CLASSES hors ULIS et UEEA	REPARTITION PAR NIVEAU CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS-UEEA	NOMBRE D'ELEVES	Moyenne par classe
COUSTEAU	15	65	79	66	63	84	6	357	23,80
VERNETTE	11	54	71	55	56	51	6	287	26,09
Total Public	26	119	86	121	119	135	12	644	24,77
ST JEAN	5	28	29	23	24	24		128	
Total Public + Privé	31	147	115	144	143	159		772	24,90
Total Public	39							991	25,41
Total Privé	8							214	26,75
Total Général	47	272		312	143	159	0	1205	25,64

		MAT.COUSTEAU	1PS-2PS/MS-1MS-2MS/GS-2GS
COUSTEAU : 1ULIS	3CP-3CE1-2CE2-1CE1/CE2- 2CM1-1CM1/CM2- 3CM2	MAT.VERN	1PS/GS - 2PS/MS - 1GS - 1MS/GS
VERNETTE: 1 UEEA	2CP-1CP/CE1-2CE1-1CE1/CE2-1CE2-1CE2/CM1-1CM1-1CM1/CM2-1CM2		

COLLEGE - 19 classes	6ème	5ème	4ème	3ème	483
	122	125	131	105	

Après plusieurs années consécutives de baisse des effectifs dans les établissements scolaires du territoire, la fréquentation globale semble se stabiliser avec quelques évolutions sensibles en fonction des classes d'âges.

L'école élémentaire de La Vernette a été labélisée EMILE en avril 2024 et a ouvert une Unité d'Enseignement Élémentaire Autisme (UEEA) à la rentrée 2024, comptant 6 enfants.

1-2.1.4 Les accueils collectifs de mineurs péri et extrascolaires

L'organisation des dispositifs péri et extrascolaires est confiée par la Commune à la Ligue de l'Enseignement - FOL du Var, par le biais d'une Délégation de Service Public (DSP) pour la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2029. Forts des évaluations réalisées et de l'analyse constante des besoins, chaque renouvellement de procédure de délégation permet de remettre en question l'ensemble des organisations proposées aux familles, à leurs enfants et de les faire évoluer. La Commune adapte ainsi, à chaque renouvellement, son cahier des charges afin d'élever la qualité de prestation proposée.

Pour l'ensemble des dispositifs d'accueil, permettre aux enfants et aux jeunes de s'investir pleinement en participant activement tout au long de l'année à la vie de leur commune est une priorité.

Les objectifs opérationnels des dispositifs d'accueils de la DSP 2024-2029 :

Développer des capacités créatives et valoriser des pratiques artistiques.
- Par des spectacles, projections-débats et ateliers artistiques ;
- Par des animations artistiques et culturelles dans le cadre de « Culturons nos valeurs ».

Favoriser et développer l'épanouissement physique, culturel et créatif de l'enfant
- Par la mise en place de temps de lectures et d'échanges le mercredi et durant les vacances ;
- Par la découverte de nouvelles activités sportives avec la mise à disposition de matériel sportif innovant par la branche socio-sport de la FOL (UFOLEP).

Découvrir son environnement humain, culturel et les richesses patrimoniales
- En rendant partie prenante les enfants sur des événements et temps forts organisés par la commune.
- En développant des projets avec et par les enfants et les jeunes en partenariat avec les structures sportives, culturelles et les espaces natures de Sanary sur Mer.

Promouvoir une éducation à la citoyenneté, au respect d'autrui et de l'environnement tout en favorisant l'accès au ludique et à l'imaginaire.
- En proposant, tout au long de l'année, des séances d'animation autour de la socialisation, de l'engagement, du vivre ensemble et des valeurs éco-citoyennes ;
- En rendant les temps de vie quotidienne comme des occasions d'accompagner les enfants et les jeunes vers l'autonomie et à affirmer leur individualité dans le collectif, tout en laissant la place à celle des autres.

La poursuite de ces objectifs s'accompagne d'une volonté d'associer les familles et plus largement les acteurs de la communauté éducative, dans la réalisation, le suivi et l'évaluation des actions.
Les programmations thématiques proposées dans les différents accueils sont pensées et organisées de façon à être transversales avec les dispositifs existants. Elles intègrent pleinement la notion de parcours développés dans les axes stratégiques du présent PEDT.

Les accueils des 3-11 ans

Les accueils de loisirs 3-11 ans sont réservés à l'accueil des enfants âgés de 3 à moins de 11 ans. Ils fonctionnent toute l'année à chaque jour d'ouverture des écoles, les mercredis en périodes scolaires et toutes les vacances scolaires (hors vacances scolaires de Noël).

- **Accueil de loisirs extrascolaires des 3-11 ans**

Ces accueils peuvent se dérouler aussi bien dans les établissements scolaires du territoire que dans les locaux spécifiques destinés à l'accueil des enfants.
Pour les vacances d'été et les petites vacances, les inscriptions se font à la semaine.
La structure d'accueil de loisirs extrascolaire 3-11 ans fonctionne du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.
L'accueil des familles se fait dans les locaux de l'accueil de loisirs le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30.
Pour les vacances d'été, une navette en bus au départ du centre-ville est proposée aux familles le matin et le soir.

- **Accueil de loisirs périscolaires du mercredi des 3-11 ans**

Cet accueil peut aussi bien se dérouler directement au sein de l'établissement fréquenté par l'enfant que dans des structures spécifiques d'accueil les mercredis de 13h à 18h30. Un transport des enfants de l'école vers l'accueil de loisirs, après le service de restauration scolaire est prévu à 13h00.

Un dispositif « option loisirs » formalisé par une convention entre les familles, les associations sportives, culturelles locales et le délégataire permet aux enfants de pratiquer leur activité associative bien qu'étant inscrits à l'accueil de loisirs périscolaire du mercredi.
Ce dispositif fait l'objet d'un conventionnement à la charte qualité du plan mercredi.

- **Accueil de loisirs périscolaires en semaine en période scolaire**

Cet accueil est proposé aux enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires de la petite section de maternelle jusqu'au CM2, pendant les périodes scolaires, excepté les jours fériés.
L'accueil se fait les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 19h00 et les mercredis de 7h20 à 8h20.
Ces accueils sont organisés le matin et le soir dans les locaux de l'école maternelle « La Vernette » ainsi que dans ceux du groupe scolaire Jean-Michel COUSTEAU (un accueil de loisirs périscolaire dans les locaux de l'école maternelle JM Cousteau et un accueil de loisirs périscolaire dans les locaux de l'école élémentaire JM Cousteau).

- **Accueil de loisirs extrascolaires des 4-11 ans - Stages thématiques**

La structure d'accueil de loisirs extrascolaire des 4-11 ans avec des stages thématiques fonctionne du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 ; l'accueil des familles se faisant le matin de 7h30 à 9h00 et le soir de 17h00 à 18h30.
Le dispositif avec les stages thématiques fonctionne durant les vacances scolaires d'été du lundi au vendredi. Les stages ont une durée minimum de 5 demi-journées (ou moins dans le cas de jours fériés uniquement).

Les stages et activités thématiques doivent permettre aux enfants et aux jeunes qui le souhaitent de rejoindre la structure type « Accueil de loisirs extrascolaires » pour le reste de la journée en dehors de la durée du stage. Les stages font l'objet de conventionnement avec les associations sportives et culturelles du territoire.
Dans un contexte de conjoncture économique incertaine, le volume de stages thématiques proposés peut évoluer, à la hausse comme à la baisse, afin de garantir et maintenir un service public d'accueil de qualité pour tous les administrés qui en feraient la demande.

La fréquentation des accueils de loisirs a augmenté de 15% depuis 2022 sur les dispositifs périscolaires (mercredis, matin et soir) et tend néanmoins à se stabiliser.
Par ailleurs, l'engouement moindre pour les séjours proposés invite à en revoir le format.

Les accueils Ados

- **Espace Jeunes**

L'Espace Jeunes est réservé aux adolescents de 11 ans à moins de 18 ans. Il fonctionne en période scolaire sur des temps périscolaires et extrascolaires les samedis et pendant les vacances scolaires (sauf pendant les vacances de Noël et d'été). Le dispositif permet, en période scolaire, l'organisation d'activités éducatives le lundi de 16h00 à 18h30, le mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18h30, le mercredi de 12h00 à 18h30 et le samedi de 14h00 à 19h00 ; en période de vacances scolaires, du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.
Au-delà des loisirs, les jeunes fréquentant l'espace ont la possibilité de s'impliquer dans la vie culturelle et dans les animations organisées sur la Commune.
L'Espace Jeunes, avec le concours des jeunes qui le fréquentent, organise des journées d'activités, des mini-séjours, des actions et projets citoyens.
L'accès à « l'Espace Jeunes » se fait à l'aide d'une carte annuelle d'adhésion dont le montant est dégressif en fonction du nombre d'enfants par famille inscrits à « l'Espace Jeunes ».

- **Accueil de loisirs pré-ados des 11-13 ans**

Animation et gestion d'une structure « Accueil et loisirs pré-ados » pour les enfants de 11 ans à moins de 13 ans à chaque vacance scolaire.
L'accueil de loisirs pré-ados 11-13 ans est intégré à la structure « Espace jeunes » et fonctionne durant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

- **Passeports Loisirs**

L'animation éducative et la gestion du programme « Passeport Loisirs » en direction des jeunes de Sanary de 14 ans à moins de 18 ans pendant les vacances scolaires d'été.
Le « Passeport Loisirs » est intégré à la structure « Espace Jeunes » et fonctionne durant les vacances d'été ? du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Le principe de base consiste en la prise en charge d'activités sportives ou culturelles en échange d'actions citoyennes entreprises par les jeunes. A titre d'exemple, ces actions peuvent consister en l'entretien d'espaces publics, petits travaux de peinture, aide aux personnes, etc…

Les séjours de vacances

Animation éducative et gestion du programme séjours thématiques pour les enfants et les jeunes de 6 ans à moins de 18 ans pendant les vacances scolaires d'hiver et d'été.

Les familles bénéficieront d'une aide directe de la Commune d'un montant de 300 € pour chaque séjour réalisé. Les familles ont la possibilité de choisir leur(s) séjour(s) dans le catalogue national de la Ligue de l'Enseignement. Afin de mieux répondre aux attentes des familles, les équipes d'animation des différents accueils proposeront des courts séjours thématiques de 2 à 3 jours afin de proposer au plus grand nombre la découverte d'activités avec nuitées.
Chaque année, la commune de Sanary offre, à chaque jeune Sanaryen, scolarisé en classe de 5ème, un voyage à Paris leur permettant de visiter les lieux emblématiques de la capitale de notre pays.

Les Temps d'Activités périscolaires (TAP)

Ces temps complémentaires du temps scolaire sont engendrés par l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires.
Ils se déroulent, au sein de chaque école, deux jours par semaine de 15h à 16h30 ; ils sont déclarés et respectent la règlementation des accueils collectifs de mineurs.

Ils nécessitent une forte mobilisation de la communauté éducative et particulièrement des associations sportives et culturelles du territoire. Cette forte mobilisation est complétée par les équipes d'animation des accueils péri et extrascolaires, des ATSEM en maternelle et des intervenants spécialisés de la Commune.

Les projets proposés font l'objet d'un processus de sélection et d'une évaluation partagée. La préparation, le suivi et l'évaluation de l'action se font en partenariat avec les représentants de la communauté éducative du territoire.
Les projets d'activités sont mis en œuvre sur des séquences de 7 séances en moyenne.

Séquençage 2025-2026

	sept-25		oct-25		nov-25		déc-25		janv-26		févr-26		mars-26		avr-26		mai-26		juin-26		juil-26	
lundi							1												1			
mardi							2												2			
mercredi			1				3								1				3		1	
jeudi			2				4		1						2				4		2	
vendredi	29	Pré-rentrée	3				5		2						3		1		5		3	
samedi	30		4		1		6		3						4		2		6		4	
dimanche	31		5		2		7		4		1		1		5		3		7		5	
lundi	1		6		3		8		5		2		2		6		4		8		6	
mardi	2		7		4		9		6		3		3		7		5		9		7	
mercredi	3		8		5		10		7		4		4		8		6		10		8	
jeudi	4		9		6		11		8		5		5		9		7		11		9	
vendredi	5		10		7		12		9		6		6		10		8		12		10	
samedi	6		11		8		13		10		7		7		11		9		13		11	
dimanche	7		12		9		14		11		8		8		12		10		14		12	
lundi	8		13		10		15		12		9		9		13		11		15		13	
mardi	9		14		11		16		13		10		10		14		12		16		14	
mercredi	10		15		12		17		14		11		11		15		13		17		15	
jeudi	11		16		13		18		15		12		12		16		14		18		16	
vendredi	12		17		14		19		16		13		13		17		15		19		17	
samedi	13		18		15		20		17		14		14		18		16		20		18	
dimanche	14		19		16		21		18		15		15		19		17		21		19	
lundi	15		20		17		22		19		16		16		20		18		22		20	
mardi	16		21		18		23		20		17		17		21		19		23		21	
mercredi	17		22		19		24		21		18		18		22		20		24		22	
jeudi	18		23		20		25		22		19		19		23		21		25		23	
vendredi	19		24		21		26		23		20		20		24		22		26		24	
samedi	20		25		22		27		24		21		21		25		23		27		25	
dimanche	21		26		23		28		25		22		22		26		24		28		26	
lundi	22		27		24		29		26		23		23		27		25		29		27	
mardi	23		28		25		30		27		24		24		28		26		30		28	
mercredi	24		29		26		31		28		25		25		29		27				29	
jeudi	25		30		27				29		26		26		30		28				30	
vendredi	26		31		28				30		27		27				29				31	
samedi	27				29				31		28		28				30					
dimanche	28				30								29				31					
lundi	29												30									
mardi	30												31									

Séquence 1 :	Séquence 2 :	Séquence 3 :	Séquence 4 :	Séquence 5 :	Total :
7 Lundis	**7** Lundis	**7** Lundis	**6** Lundis	**7** Lundis	34 Lundis
7 Mardis	7 Mardis	7 Mardis	7 Mardis	8 Mardis	36 Mardis
7 Jeudis	7 Jeudis	7 Jeudis	7 Jeudis	7 Jeudis	35 Jeudis
7 Vendredis	7 Vendredis	7 Vendredis	5 Vendredis	8 Vendredis	34 Vendredis
					139 jours TAP
7 mercredis	7 mercredis	7 mercredis	7 mercredis	8 mercredis	36 mercredis

	Séquence N°1
	Séquence N°2
	Séquence N°3
	Séquence N°4
	Séquence N°5

Depuis 2013, les TAP sont entièrement offerts aux familles. La Commune prend entièrement à sa charge l'organisation du dispositif, sans demander de participation financière à celles-ci afin de rendre ce temps totalement accessible.
Depuis cette date, la fréquentation du dispositif est importante et stable. Elle représente 70 à 80 % des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la Commune.

1-2.2 - Les structures municipales au service des actions éducatives

L'ensemble des structures et leurs équipements sont à proximité des lieux fréquentés par les enfants. Ces structures font l'objet, tout au long de l'année, d'une attention particulière afin de proposer, à ses usagers, un niveau de qualité d'accueil important. La Commune est, entre autre, certifiée ISO 9001 pour la qualité de son accueil.

Les structures sportives

- Complexe sportif de la Guicharde
- Complexe aquatique
- Complexe Eupalinos
- Complexe des Lentisques
- Stade des Picotières
- Stade de la Guicharde
- Gymnase de la Vernette
- Gymnase Brunel
- Base Nautique
- Sentier sous-marin
- Centre de plongée
- CRAPA
- Station connectée
- Boulodromes
- Skate parc

Les structures culturelles

- La médiathèque Jacques Duhamel
- Le théâtre Galli
- Les salles d'expositions :
    - Atelier des Artistes
    - Maison Flotte
    - Espace Saint Nazaire
    - Salle Barthélemy de Don
- Espace Vie Associative
- Musée Frédéric Dumas
- Fab'Lab - Espace numérique « Le Pointu »

Les structures d'éducation au développement durable

- Cabanon des Vignes
- Jardin des Oliviers
- Batterie de la Cride

- Espace Mer
- Massif et fort du Gros Cerveau

<u>Les structures de loisirs et les parcs</u>

- Parcours des aires de jeux d'enfants
- Parc Victorin Blanc
- Accueil de loisirs de la Guicharde - Espace Jeunes
- Bois du Colombet

1-2.3- <u>L'organisation de la semaine scolaire</u>

Depuis 2013, dans une volonté de favoriser l'épanouissement des enfants, la Commune de Sanary a opté pour une organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées renforçant ainsi les liens entre l'Education Nationale et les temps périscolaires par la mobilisation large des acteurs sportifs, culturels et d'éducation populaire du territoire.
Elle entend poursuivre cette démarche et maintenir cette organisation sur la période de ce nouveau PEDT.

Organisation 2025-2026

Organisation du temps 2025-2026 (P.E.D.T.) :

- Temps Scolaire
- Temps de Cantine
- Temps Activités Périscolaires (TAP)
- Accueil Périscolaire
- Accueil de Loisirs

Ecole Elémentaire Jean-Michel Cousteau

	7h-7h30	7h30-8h	8h-8h30	8h30-9h	9h-9h30	9h30-10h	10h-10h30	10h30-11h	11h-11h30	11h30-12h	12h-12h30	12h30-13h	13h-13h30	13h30-14h	14h-14h30	14h30-15h	15h-15h30	15h30-16h	16h-16h30	16h30-17h	17h-17h30	17h30-18h	18h-18h30	18h30-19h	
Lundi																									Tps Sco. = 4h30
Mardi																									Tps Sco. = 6h
Mercredi																									Tps Sco. = 3h
Jeudi																									Tps Sco. = 4h30
Vendredi																									Tps Sco. = 6h
Les activités pédagogiques complémentaires à la charge de l'Education Nationale seront intégrées à l'emploi du temps en fonction des besoins de chaque classe.																									24h hebdo

Ecole Maternelle Jean-Michel Cousteau

	7h-7h30	7h30-8h	8h-8h30	8h30-9h	9h-9h30	9h30-10h	10h-10h30	10h30-11h	11h-11h30	11h30-12h	12h-12h30	12h30-13h	13h-13h30	13h30-14h	14h-14h30	14h30-15h	15h-15h30	15h30-16h	16h-16h30	16h30-17h	17h-17h30	17h30-18h	18h-18h30	18h30-19h	
Lundi																									Tps Sco. = 4h30
Mardi																									Tps Sco. = 6h
Mercredi																									Tps Sco. = 3h
Jeudi																									Tps Sco. = 4h30
Vendredi																									Tps Sco. = 6h
Les activités pédagogiques complémentaires à la charge de l'Education Nationale seront intégrées à l'emploi du temps en fonction des besoins de chaque classe.																									24h hebdo

Secteur Vernette

	7h-7h30	7h30-8h	8h-8h30	8h30-9h	9h-9h30	9h30-10h	10h-10h30	10h30-11h	11h-11h30	11h30-12h	12h-12h30	12h30-13h	13h-13h30	13h30-14h	14h-14h30	14h30-15h	15h-15h30	15h30-16h	16h-16h30	16h30-17h	17h-17h30	17h30-18h	18h-18h30	18h30-19h	
Lundi																									Tps Sco. = 6h
Mardi																									Tps Sco. = 4h30
Mercredi																									Tps Sco. = 3h
Jeudi																									Tps Sco. = 6h
Vendredi																									Tps Sco. = 4h30
Les activités pédagogiques complémentaires à la charge de l'Education Nationale seront intégrées à l'emploi du temps en fonction des besoins de chaque classe.																									24h hebdo

<u>1-2.4 - Le plan mercredi</u>

Depuis le début de l'existence du label « Plan mercredi », la Commune est cosignataire avec l'Education Nationale, les services de l'État et la CAF du Var de la convention « Charte qualité plan mercredi » et s'engage depuis dans cette démarche. Elle renouvelle son engagement avec ce nouveau PEDT.

Dans le cadre du « Plan mercredi », les accueils de loisirs du mercredi, intégrés dans un projet éducatif territorial, doivent être déclarés comme accueils collectifs de mineurs au service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du département dans lequel ils sont organisés.

Définition et place des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires mis en œuvre les mercredis

- Le projet de l'accueil périscolaire du mercredi est intégré dans le projet éducatif territorial et figure en annexe de ce dernier. L'élaboration d'un seul projet pour l'ensemble des accueils périscolaires, incluant tous les jours ouvrés de la semaine, est préférable.
- Le projet tient compte de la place du mercredi comme un temps de relâche dans la semaine : la spécificité du mercredi est bien présente dans le projet qui veille aux rythmes de vie des enfants, à leurs envies et à leur fatigue.
- La collectivité assure la bonne coordination du projet de l'accueil du mercredi avec le projet éducatif territorial et veille, dans la mesure du possible, à la stabilité et la permanence de l'équipe le mercredi ainsi que sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires.

Dans les projets périscolaires (en annexe) mis en œuvre les mercredis seront recherchés :

- La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant
    - Mise en cohérence du (ou des) projet(s) d'école et du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
    - Déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.
    - Collaboration équipe enseignante/équipe d'animation (notamment lien inter-directions), présentation du projet pédagogique périscolaire de l'année au conseil d'école, présentation du projet d'école à l'équipe d'animation. Mutualisation des locaux, du matériel pédagogique grâce à une charte d'utilisation et d'occupation.
    - Intégration de l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du projet éducatif territorial (comité, commission, etc.).
- L'accueil de tous les publics (les enfants et leurs familles)
    - Inclusion des enfants en situation de handicap : assurer la continuité de l'encadrement des enfants en situation de handicap par les AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap) et/ou avec la présence d'une éducatrice spécialisée, apporter les aménagements nécessaires, concevoir des activités accessibles.
    - Développement de la mixité sociale.
    - Tarification progressive.
    - Mise en place d'une politique d'information des familles, notamment sur le site Internet de la collectivité (fonctionnement de l'accueil, tarification, règlement intérieur, programme d'activités et des sorties).
- Mise en valeur de la richesse des territoires
    - Découverte du territoire, des institutions, de l'environnement naturel, du patrimoine historique et culturel, notamment par l'organisation de sorties.
    - Construction de partenariats avec les établissements culturels, les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels (parcs, jardins et fermes pédagogiques).
    - Implication des habitants dans les projets pédagogiques (intervention ponctuelle des parents, des bénévoles, des agents territoriaux,...).

    - Rôle pivot de l'accueil dans l'organisation des loisirs des enfants : il établit des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.
- Le développement d'activités éducatives de qualité
    - Les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, environnementales, numériques, citoyennes et sportives). Elles reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice, et sont ponctuées de sorties.
    - Les activités sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée en harmonie avec les autres temps de la journée de l'enfant (accueil, repas, vie collective, temps libres, transitions, etc.). Elles sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances.
    - La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes et ses besoins, exprimés par sa famille.
    - Les activités sont, le plus souvent, organisées en cycle, dans une logique de parcours, de manière à respecter une certaine progressivité pédagogique, et aboutissent régulièrement à une réalisation finale selon la nature de l'activité (spectacle, objet, jeu, livre, tournoi, œuvre artistique, etc.).

1-2.5 - Sanary « Ville Amie des Enfants » - Partenaire UNICEF

Depuis le printemps 2010, la Ville de Sanary-sur-Mer est « Ville Amie des Enfants », un label devenu un titre, pour lequel elle a obtenu le renouvellement pour le mandat 2020-2026, après dépôt de son dossier et audition de Céline Bottasso et Laetitia Batté, respectivement élues à la jeunesse et à l'éducation.
La Ville s'engage auprès de l'UNICEF pour que « chaque enfant et chaque jeune profite de son enfance et de sa jeunesse, et développe son plein potentiel grâce à la réalisation égale de ses droits dans sa ville ».
Le mandat 2020/2026 met l'accent sur le développement d'actions d'accompagnement à la parentalité, la petite enfance, la non-discrimination filles/garçons, la lutte contre toutes les formes de violence et de harcèlement, l'évolution des actions d'éducation artistique et culturelle, l'accompagnement des jeunes et de leurs familles face aux défis de l'adolescence, le développement de l'engagement social et citoyen de tous les jeunes.

Au sein des écoles et de l'accueil de loisirs, l'UNICEF réalise de nombreuses actions sur la sensibilisation aux Droits de l'Enfant. Sur ce nouveau PEDT 2025-2028, la Commune souhaite étoffer les interventions de l'UNICEF et les intégrer au Parcours Citoyen. L'UNICEF pourra réaliser des interventions d'une heure à partir de courtes vidéos UNICEF adaptées à l'âge des enfants à partir de pictos, diaporama, jeu de cartes sur les droits, sur les thématiques suivantes :

- L'UNICEF et les principaux droits contenus dans la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant avec 8 droits développés, notamment pour la journée internationale des Droits de l'enfant du 20 novembre ;
- L'UNICEF et les droits des enfants face au réchauffement climatique ;
- L'UNICEF et la protection contre toutes les formes de violences (dont le harcèlement) ;
- L'UNICEF, droit à l'égalité et à la non-discrimination ;
- L'UNICEF et le danger des écrans.

Droit au bien-être, droit à la non-discrimination et à l'inclusion, droit à une éducation de qualité, droit à la participation, autant de moteurs que la Ville de Sanary-sur-Mer porte au-devant de sa politique en faveur des enfants.
La Ville de Sanary-sur-Mer poursuit son action politique pour défendre les droits des enfants, juridiquement inscrits dans la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, par l'interaction et l'articulation transversale de tous les acteurs de l'éducation : écoles, temps périscolaires, temps de cantine, périodes de vacances, structures d'accueil de la petite enfance, médiathèque, base ados, prévention, événements, sport, culture...
Toutes ces activités sont régies par de fortes valeurs matérialisées dans le PEDT, centré sur l'intérêt supérieur de l'enfant. Au cours de ce prochain PEDT, la Commune souhaite œuvrer au renouvellement du titre « Ville Amie des Enfants ».
Les valeurs d'éducation, d'inclusion, de partage, de liberté, de démocratie, de citoyenneté, d'équité, de culture sont au cœur de la politique publique de la Ville de Sanary-sur-Mer pour offrir aux enfants tous les outils indispensables pour leur savoir-faire et savoir-être, et contribuer ainsi à leur « mieux-vivre » avec de vraies valeurs :
-Valeur d'éducation par l'investissement constant de la Ville en dotation de matériel et d'interventions pédagogiques dans les crèches, écoles et collège.
-Valeur d'inclusion et d'équité en encourageant, notamment tous ses délégataires, ainsi que l'ensemble de la communauté à privilégier l'intégration de tous les enfants dans les différentes sphères d'activités.
-Valeur de partage pour que tous les enfants entre eux, mais aussi les enfants avec leur famille ou les enfants auprès des aînés, bénéficient d'expériences complémentaires et éducatives.
-Valeur de liberté pour que chaque enfant puisse entreprendre et se développer sans limite.
-Valeurs de démocratie et de citoyenneté pour que les enfants participent, eux-mêmes, à leur développement citoyen.
-Valeur culturelle par le développement d'un plan d'éducation artistique et culturel transversal dès la petite enfance.
C'est l'articulation de toutes ces valeurs fondamentales qui permettra la pleine réussite du plan d'action municipal.

1-2.6 - La dynamique partenariale

Articulation du PEDT avec les dispositifs existants et labels

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) : oui
Convention Territoriale Globale (CTG) : oui
Autres : La cellule de veille CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance)
Labels et titres : Ville Amie des Enfants (UNICEF), Ville Active et Sportive, Terre de Jeux 2024, Label Handiplage, ISO 9001, Ville Eco-propre,…

Quelques partenaires historiques de la Commune

Institutionnels : CAF du Var, SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport), Conseil Départemental du Var, Education Nationale, Région
Autres : CCAS de Sanary, UNICEF, La Ligue de l'Enseignement - FOL du Var, APEA (Association de Prévention Et d'Aide à l'insertion), IFAPE (Initiative Formation Appui Pédagogie Emploi), MIAJ (Mission Intercommunale Action Jeunes),...

Les actions éducatives menées sur le territoire ne pourraient pas être si riches et qualitatives, sans la participation récurrente d'une vie associative importante, créative et impliquée dans la vie du territoire.

2- Le Projet

2-1 - Définition et constats

Le projet éducatif territorial (PEDT), mentionné à l'article L. 551-1 du Code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer, à chaque enfant, un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'État concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Cette démarche doit favoriser l'élaboration d'une offre nouvelle d'activités périscolaires, voire extrascolaires, ou permettre une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT est un instrument souple et adaptable à toutes les réalités locales. Il s'appuie sur les activités déjà mises en place par les communes ainsi que sur d'autres offres existantes dans les territoires. Il permet de faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de la complémentarité et de la continuité entre le temps scolaire et le temps périscolaire, dans l'intérêt de l'enfant. Il permet l'installation, à l'initiative des élus, d'un partenariat associant tous les acteurs pour en suivre et en évaluer la mise en œuvre dans le temps.

Sur cette dernière période du PEDT 2022-2025, il est apparu de nouveaux **besoins éducatifs liés, notamment, aux évolutions sociétales globales**.

Bien que l'éducation inclusive soit à ce jour bien ancrée sur les écoles de Sanary sur Mer, il n'en reste pas moins que **l'éducation inclusive apparaît encore en transformation et en recherche de moyens.** De nombreux séminaires et ateliers au niveau local et national se développent sur le sujet, auprès des professionnels de l'éducation ainsi qu'à destination du tout public. **L'inclusion sera un thème central des axes développés sur le PEDT 2025-2028**, à la fois auprès des enfants, des familles et des professionnels.

Le travail de terrain des nombreux professionnels de l'éducation mobilisés sur tous les temps de vie de l'enfants met en relief **une remise en question plus fréquentes de ces mêmes professionnels par les parents, mettant en difficulté la relation à la figure d'autorité.** Il sera question, sur le nouveau PEDT 2025-2028, de travailler avec la communauté éducative pour **instaurer une culture de la bienveillance et du respect mutuel**, de mettre en place des groupes de travail notamment avec les parents élus afin de **questionner l'exercice de l'autorité et de la sanction** et d'aborder **spécifiquement la question de la dérive des réseaux sociaux.**

De plus, les professionnelles de terrain soulèvent des **difficultés relationnelles entre enfants plus fréquentes et des problématiques familiales présentant un impact fort, plus nombreuses.** Le travail autour des questions de l'intimidation, du harcèlement ainsi que sur l'axe de la parentalité sera intensifié et dédié pleinement à ces problématiques sur le nouveau PEDT 2025-2028.

Enfin, il ressort la nécessité de redynamiser les démarches **d'engagement, à la fois des enfants, des jeunes et des professionnels.** Au travers du nouveau PEDT 2025-2028, la c
Commune mettra la priorité sur **le développement d'actions favorisant l'engagement des enfants, des jeunes et de leur famille** autant que sur **l'accompagnement et la formation des professionnels de l'éducation ainsi que sur la montée en compétence des futurs professionnels du territoire.**

2-2 - La méthodologie pour la mise en œuvre et l'évaluation du PEDT

La mise en œuvre d'un PEDT depuis 2013 et à chaque renouvellement, a fait l'objet, sur la Commune, d'une démarche partagée et concertée avec les membres de la communauté éducative du territoire. Ainsi, à chaque étape de vie de ce PEDT, les membres de la communauté éducative du territoire sont et seront invités à participer et à enrichir les réflexions menées pour donner toujours plus de sens au projet et apporter des réponses toujours plus proches des besoins et de leurs évolutions.
Les représentants de la Commune et du CCAS (Elus et agents), les représentants de parents d'élèves élus, les représentant de l'Education Nationale (IEN, directrices des écoles, principale du Collège, enseignants), et les représentant des crèches, les représentants des accueils collectifs de mineurs (directeurs et animateurs), les acteurs et partenaires éducatifs de la Commune (cf. 1-2.6 - La dynamique partenariale), les représentants parents d'élèves élus constituent le comité de pilotage du PEDT présidé par le Maire de la Commune.

2-2.1 - Méthodologie de la phase de préparation à la phase de rédaction du PEDT

Dès la phase de préparation et de rédaction du PEDT 2025-2028, une grande partie des représentants de la communauté éducative a participé à l'identification des nouveaux besoins, à la définition des objectifs à poursuivre, ainsi qu'à l'identification des moyens et des actions mobilisables dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet global. Cette réflexion partagée a également permis de mettre en évidence les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif.
Sur certains axes thématiques spécifiques, seront organisées des séances de co-construction des actions, notamment à partir de la méthodologie *Design Thinking*. Cette méthode d'innovation centrée sur l'humain permet d'identifier les besoins du terrain et d'y répondre par des actions adaptées, en impliquant les différents acteurs dans leur co-construction et leur mise en œuvre.

Cette phase de préparation s'est organisée autour de 4 commissions thématiques mobilisant les membres du comité de pilotage.

2-2.2 - Suivi et mise en œuvre

Est prévu l'organisation de deux commissions de suivi/évaluation par an et la mobilisation autant que nécessaire de groupes de travail thématiques pluridisciplinaires et inter-catégoriels, tout au long de l'année, composés d'une large représentation de la communauté éducative du territoire.
Ces temps permettront de redéfinir les liens de transversalité pouvant être faits entre tous les temps de vie de l'enfant, visant le renforcement des liens entre les acteurs éducatifs concernés et les moyens mobilisables. Elles permettront également de définir les indicateurs permettant d'évaluer l'impact des actions et des projets menés dans chaque axe, comme l'élaboration de nouveaux projets en cours de PEDT.

2-2.3 - Évaluation

L'évaluation se fera aussi bien quantitativement que qualitativement au regard des indicateurs définis en groupe de suivi.

A l'issue de la commission d'évaluation en fin d'année scolaire, sera rédigé le bilan annuel du PEDT.

Lors de la préparation du PEDT 2025-2028, il a été mis en évidence, par la Communauté éducative, l'intérêt de réaliser, à chaque fois que cela est possible, des enquêtes de satisfaction permettant une plus large expression des enfants, des jeunes et de leurs familles sur les dispositifs qui leurs sont proposés. Une réflexion sera alors menée sur la forme de ces enquêtes. Le traitement et l'analyse de ces données seront présentés lors des commissions d'évaluation.

2-3 - Communication

Malgré le travail de communication mis en place par la ville de Sanary-sur-Mer sur le dernier PEDT, **l'analyse partagée des besoins de ce nouveau PEDT met toujours en évidence la nécessité d'améliorer la circulation de l'information entre professionnels, entre les professionnels et les familles, mais encore directement auprès des enfants.**
Une meilleure communication permettrait de favoriser les échanges entre les membres de la communauté éducative ainsi que l'implication et l'engagement des familles et des professionnels sur l'élaboration et la participation à des projets transversaux.

Malgré l'utilisation de tous les outils de la communication municipale, et l'utilisation grandissante des réseaux sociaux ou des plateformes collaboratives telles que les environnements numériques de travail des écoles (ONE) ou encore la plateforme Pronote utilisée par les collèges et ou les lycées, il apparaît, lors de la commission globale, que les familles et les professionnels n'aient pas un accès exhaustif aux informations transmises par les membres de la communauté éducative.
Le développement de moyens de communication avec les familles sur les actions mises en place autre que ONE ou Facebook est un axe prioritaire de ce PEDT afin de renforcer l'implication des familles sur tous les évènements proposés.

Par ailleurs, depuis presque deux ans, la Commune a mis en œuvre un portail associatif, destiné aux associations et aux usagers, afin de mettre à disposition les informations relatives aux associations de la commune, en lien avec le programme des évènements de la Ville et l'Office de Tourisme. De plus, sur les mois à venir, la Commune va développer la création d'un onglet « Petites annonces » sur cette plateforme collaborative dans l'objectif de favoriser les échanges entre les associations et le public.

Il a été également mis en évidence la nécessité et l'importance d'apporter une attention particulière à la communication sur le PEDT et la démarche qui l'accompagne. Même si de nombreux professionnels sont associés à la démarche, il apparaît, encore, que certains ne soient pas familiers avec le travail collaboratif qui en ressort. **La Commune propose de créer un document de vulgarisation du PEDT qui permettrait à chacun de s'approprier les priorités et les actions à travailler collectivement.** Cette démarche permettrait également **d'impliquer la population globale dans les enjeux éducatifs du territoire**.

L'ensemble de la communauté éducative a mis en exergue la nécessité de maintenir et de renforcer des temps réguliers d'échanges entre tous les acteurs de la communauté éducative.

2-4 - Le contenu du PEDT 2025-2028

Le PEDT 2025-2028 ainsi rédigé ne se veut pas être un cadre figé, ni même un référentiel d'actions pour toute la période. Il crée des conditions suffisamment flexibles pour adapter les actions et les projets en fonction de l'évolution des besoins, des contraintes sanitaires ou encore réglementaires.
Le recours régulier aux groupes de suivi permettra d'apporter une analyse, sans cesse renouvelée des besoins et des réponses possibles à apporter. Cette démarche a pour objectif de permettre plus de flexibilité. Ainsi, les actions et projets, en cours de réalisation ou à venir, seront questionnés tout au long de l'année et susceptibles de faire l'objet de modifications et d'adaptations plus rapides et efficaces.

2-4.1 - Objectifs éducatifs du PEDT 2025-2028 partagés par les partenaires :

- Créer les conditions de la réussite éducative et scolaire

- Lever les freins à la réussite éducative et sociale des enfants sur le territoire

- Prendre en compte les individualités et les besoins particuliers de chaque enfant, en accompagnant l'exercice d'une éducation pleinement inclusive

- Favoriser le plaisir, la curiosité et l'ouverture au monde en accompagnant les enfants dans le développement de leur esprit critique et d'analyse

- Renforcer la coopération pour créer des synergies entre tous les membres de la communauté éducative

2-4.2 - Les axes stratégiques

Les axes stratégiques et leurs contenus ont été définis par le comité de pilotage en préparation de la rédaction du présent PEDT. Chaque axe est constitué, à la fois, d'actions et de projets existants qui continueront à être mis en œuvre dans cette prochaine période de PEDT avec, pour certains, un renforcement et des évolutions. D'autres actions et projets nouveaux sont pensés en réponse à l'analyse des besoins actuels. Ces axes, qui donnent un cadre et un repère à la réflexion, sont en réalité extrêmement « poreux », car les projets et actions qui y seront menés font, pour beaucoup, l'objet d'une réflexion et d'une mise en œuvre transversale.

2-4.2.1 - Axe « Ouverture au monde »

Les thématiques abordées par les groupes de réflexion, l'analyse des besoins et les solutions envisagées avec une réflexion sur la notion de parcours dans les thématiques suivantes : éducation au développement durable, culture, langues vivantes, numérique, parcours citoyen et engagement.
Les actions existantes renouvelées sont questionnées et remaniées de façon à créer ou accentuer les passerelles possibles sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant (scolaire, péri et extrascolaire, famille).

Parcours d'éveil

La Commune et le CCAS de Sanary accompagnent les structures Petite Enfance dans la mise en œuvre d'activités d'éveil. Ces activités peuvent faire l'objet d'une réflexion transversale avec les écoles maternelles et les accueils de loisirs afin de permette l'élaboration de temps favorisant la liaison crèche/maternelle et crèche/accueil de loisirs. Ces dispositifs sont également propices à la mise en œuvre de temps parents/enfants.
Des activités d'éveil corporel, éveil musical, pratique et découverte des arts plastiques sont financées et mises en œuvre avec le concours de professionnels spécialisés.

La première commission de ce nouveau PEDT a fait ressortir une volonté spécifique de développer davantage les interventions culturelles au sein des crèches directement. Des liens avec les artistes exposant sur la Ville peuvent être développés et un conventionnement entre le service Culture, le service Education et le CCAS peut être mis en place à cette occasion.

La nécessité de développer des actions passerelles entre la crèche et l'école maternelle est mise en exergue pour ce nouveau PEDT. Des visites ciblées par école des enfants uniquement rentrant en maternelle seront organisées sur la fin d'année scolaire. Il est également proposé de réaliser, sur la fin d'année, un travail collaboratif entre les élèves de petite section et les enfants sortant de crèche, de type fresque ou suivant le format de « la grande lessive ». De plus, les enseignants de petite section seront encouragés à reprendre, en début d'année, les livres et les chants travaillés en crèche pour faciliter les premiers apprentissages des enfants.
La Commune formalisera une commission d'entrée en maternelle, avec un échange entre les crèches et les directrices des écoles maternelles, dans l'objectif de connaître les profils des prochains élèves entrant en petite section et de repérer les troubles éventuels des enfants.

Pour cela, l'Inspection académique de circonscription formalisera un temps d'échange avec les écoles sur la fin d'année scolaire.

Parcours de langues vivantes

La Commune mobilise, depuis près de 25 ans déjà, sur son territoire, des chargés de mission langues vivantes étrangères œuvrant, non seulement en accompagnement des enseignants sur les temps scolaires sur la base de projets globaux validés par l'Education Nationale, mais également sur les temps méridiens par la réalisation d'actions ludiques et sur les temps d'activités périscolaires par des projets d'activités ludo-éducatifs, générant une continuité éducative et des pratiques complémentaires.
En avril 2024, par l'implication de l'ensemble de la communauté éducative, l'école élémentaire VERNETTE a obtenu la labélisation EMILE - Enseignement des Matières par l'Intégration d'une Langue Etrangère. Certains enseignements, notamment les mathématiques, l'EPS, l'art plastique, la danse, sont dispensés en langues étrangères. La dynamique autour des langues est lancée et plusieurs actions ont lieux pendant l'année : mobilisation des langues pour la journée Non Au Harcèlement - NAH, Journée des langues organisée en mars pour la semaine des langues avec la mobilisation d'associations et de parents d'élèves, séjours linguistiques à destination des enseignants pour l'échange de pratiques et la formation des professionnels.
Dans le cadre du parcours citoyen pour la thématique de la Citoyenneté Européenne, un travail autour des langues européennes sera développé avec les cycles 3, le collège et l'Espace Jeunes.

Parcours numérique

A l'image des parcours de langues vivantes, la Commune mène une politique volontariste en matière de numérique.
Sur l'ancien PEDT, la Commune avait mis en œuvre une dynamique numérique auprès des enfants et des adolescents, avec des ateliers informatiques dans les écoles sur le temps méridien et de temps de temps, en s'appuyant sur les interventions d'associations locales. Dans le cadre des TAP, les élèves de CM2 suivent également, chaque année, le dispositif « Permis Internet » en collaboration avec la Police Nationale, pour des actions de sensibilisation aux usages et dangers d'Internet.

Au niveau du collège, la Commune met, à disposition du collège de la Guicharde, du matériel et deux Fab'managers pour piloter et animer le Fab'Lab du collège et créer des actions transversales entre le Fab'Lab, le parcours numérique et les projets portés par le collège. Un Fab'manager est également professeur au collège. Les deux Fab'managers interviennent aussi bien pendant des temps scolaires que pendant des temps périscolaires.
Depuis mars 2025, la Commune mobilise un Forgeur numérique éducatif itinérant dans l'objectif de favoriser les projets numériques et du Fab'lab directement auprès des enfants et adolescents dans les écoles, le collège ainsi qu'en ville.
Sur le nouveau PEDT, le Forgeur numérique itinérant aura pour mission de compléter les actions déjà en place sur le collège, mais également de développer les actions ludiques autour du numérique au sein des écoles, sur le temps scolaire, péri et extra-scolaire ou encore les temps en famille.

La Commune a équipé, très tôt, ses écoles et fait évoluer ces équipements dans le temps, en fonction des nouvelles pratiques et des nouveaux besoins. Elle a également assuré la formation des enseignants.
L'équipement des écoles élémentaires et du collège (tablettes et ENI) est aujourd'hui une compétence de la Communauté d'Agglomération Sud-Sainte-Baume mais la Commune a conservé la charge de l'équipement numérique des écoles maternelles et de tout le matériel complémentaire aux ENI et aux tablettes dans les écoles élémentaires et au collège.
Les écoles maternelles sont dotées d'écran numériques interactifs (ENI) en remplacement des TBI et le collège d'équipements type machines programmables pour le Fab'Lab du collège.

La Commune est dotée d'un Fab'Lab et réunit un public très varié (scolaires, familles, retraités, étudiants, entrepreneurs, associations, etc…) sur tous les temps de vie, pour la réalisation d'actions et de projets s'appuyant sur les nouvelles technologies, des machines programmables et des nouveaux savoir-faire.
Le Fab'Lab accueille déjà des groupes d'élèves pour la réalisation d'aboutissement de projets de classes, des groupes de TAP des élèves de maternelle et d'élémentaire, des ateliers enfants et des actions parentalité ou encore des projets avec les accueils de loisirs et les Espaces Jeunes. Le Fab'Lab reçoit également des structures IME (Coézion, Mecs Sakura, la Croix Rouge, SOVH, ...) pour des ateliers de création numérique inclusif.

Le Fab'Lab a, de plus, initié un travail de partenariat avec l'école d'architecture d'intérieur-designers Camondo Méditerranée à Toulon et l'école supérieure d'Art et de Design de Toulon, où les étudiants réalisent régulièrement des séances de travail avec le Fab'Lab dans le cadre de leurs études. Le Fab'Lab joue, également, un rôle dans la formation de stagiaires, conventionnés avec de nombreux établissements scolaires (études générales, professionnelles et supérieures).

La Commune prévoit la création, en complément de son Fab'Lab, d'un espace de co-working ainsi que la création d'un tiers lieu avec et pour les jeunes au sein de l'Espace Jeunes.

<u>Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC)</u>

Afin d'offrir un accès à la culture au plus grand nombre de jeunes (de 0 à 20 ans), y compris aux jeunes qui en sont les plus éloignés, la Ville de Sanary-sur-Mer a développé, sur son dernier PEDT 2022-2025, un parcours d'Éducation Artistique et Culturelle sur tous les temps de l'enfant, grâce à sa volonté politique, budgétaire et humaine répondant aux 3 piliers de l'EAC (rencontrer, participer, connaître) et orienté vers 4 thématiques fortes :

- Accent mis sur le spectacle vivant, les cultures urbaines et le développement durable,
- Classes en immersion artistique et rencontres avec des artistes,
- Interactions et passerelles interclasses,
- Volet parentalité.

À chaque action, qu'elle soit programmée sur le temps scolaire, périscolaire ou familial, un travail multi-partenarial et interdisciplinaire est engagé, avec des pistes d'exploitation répondant avec cohérence aux programmes scolaires et citoyens. Le PEAC est développé comme un outil pour que tous les enfants puissent s'ouvrir plus largement au monde qui l'entoure, se confronter à la pratique artistique, accéder sans restriction à la culture, et ainsi participer activement au progrès de la société.

Pour son nouveau PEDT 2025-2028, la Commune de Sanary-sur-Mer souhaite maintenir et étoffer les actions actuellement réalisées sur le PEAC et propose de

développer une transversalité avec les actions mises en œuvre par le service Culture de la Ville (développement du lien artistes/scolaires/familles, valorisation sur l'axe parentalité, ouverture de l'atelier des artistes aux familles, ateliers parents/enfants,...).

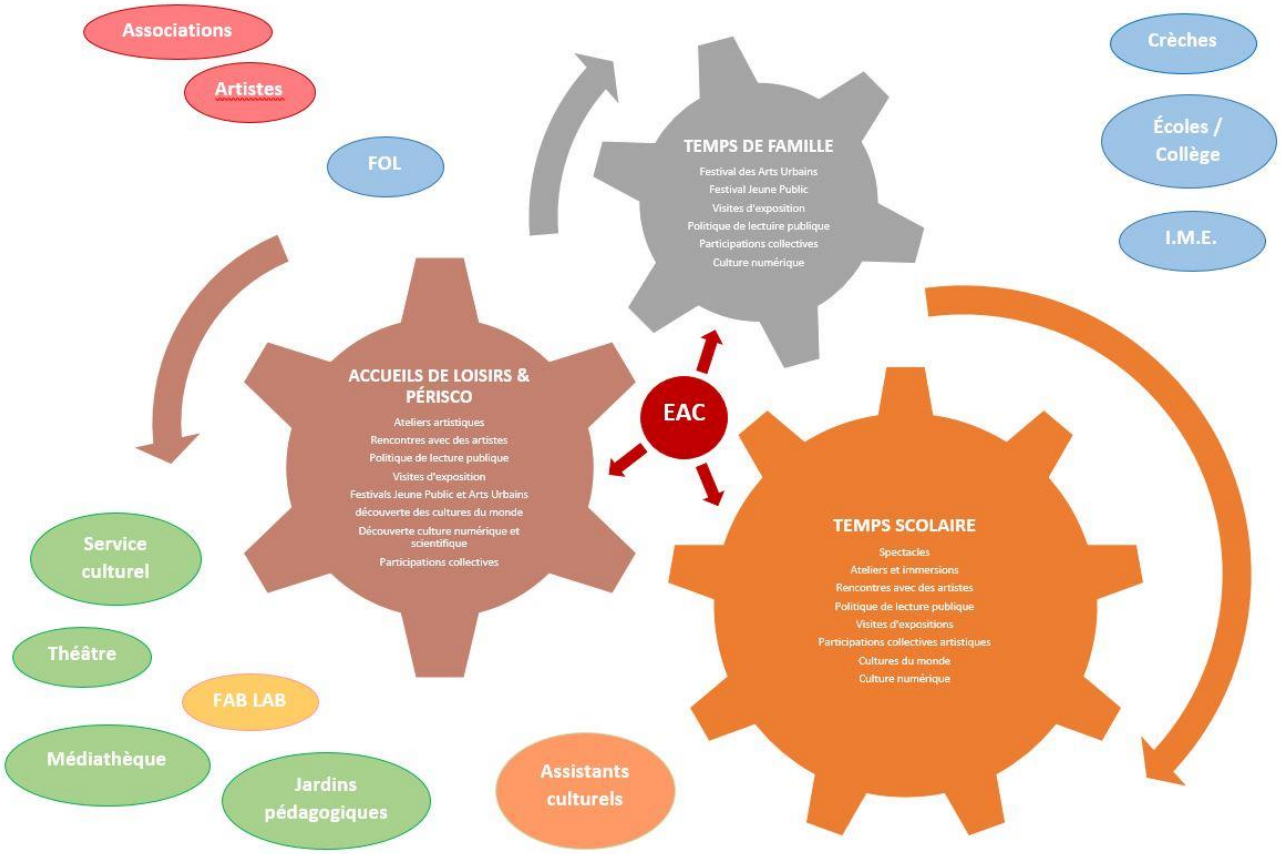

Médiathèque

La médiathèque Jacques Duhamel se situe en centre-ville, permettant un accès facile et rapide aux scolaires et accueils de mineurs.
En tant que levier de l'action publique culturelle et éducative, la médiathèque s'investit dans la réalisation de projets spécifiques ou d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse. Elle est un lieu de découverte et d'enrichissement mais, également, un lieu-ressource pour l'enfant comme pour les adultes encadrant les groupes accueillis. Au-delà des accueils réalisés, la médiathèque sera au cœur du PEAC et donc un trait d'union entre les différentes actions et les acteurs de la communauté éducative et les différents temps de l'enfant.

Accueil de groupes tout au long de l'année

Chaque année, ce sont près de :

- 40 accueils des classes maternelles et primaires (de la PS de maternelle au CE1). Chaque classe peut être accueillie, une fois par trimestre, pour des lectures ou de l'animation de jeux créés par l'équipe de bibliothécaires.
- 2 à 5 accueils de classes sur plusieurs séances de la PS au collège sur des projets précis à la demande de l'enseignant. A cette occasion, les bibliothécaires peuvent se déplacer dans les classes pour accompagner et faire du lien.
- 35 accueils de crèches
- Accueils de classes à l'initiative des professeurs du collège

- 30 à 40 accueils pour les enfants de l'IME dont 17 séances sur un projet spécifique musique et conte
- 52 accueils pour TAP (1 projet par cycle en partenariat avec les responsables du périscolaire de l'école primaire JM Cousteau) dont 26 accueils animés par l'équipe de la médiathèque
- Accueils pour le Coup de pouce en fonction des besoins des clubs
- Des passerelles avec le dispositif d'accompagnement scolaire et les temps méridiens
- Dons de livres désherbés à l'école Cousteau pour alimenter les boîtes à livres dans la cour de récréation
- Animations et montage de projets spécifiques à l'initiative des enseignants et/ou des écoles, et accueil des classes en lien sur les thématiques travaillées

IME et structures médico-sociales

Un partenariat depuis plusieurs années permet à un groupe d'enfants de l'IME de bénéficier de plus de 17 séances autour de la musique et des contes à la médiathèque. Un intervenant musique est pris en charge par la médiathèque pour faire découvrir le rythme et des instruments aux enfants. 2 soirées lectures sont proposées et, en fin d'année, le groupe présente, sous forme de spectacle, ses apprentissages au reste de l'IME.
La médiathèque développe également des collections pour faciliter l'accessibilité à un public ayant des besoins spécifiques (pictogrammes, makaton,...)

Prix littéraire des écoles

Depuis 2007, la médiathèque porte le projet du Prix littéraire des écoles. Elle sélectionne 4 ouvrages pour chaque niveau de la maternelle à la 6ème. Ce projet a pour but de sensibiliser les élèves à la littérature jeunesse, en les impliquant directement dans le choix d'un livre, lu et étudié en classe, qui peut être le point de départ à des travaux pédagogiques ou artistiques transversaux.
L'apprentissage de la critique littéraire est au centre de l'action. Il s'agit pour les élèves d'apprendre à aller au-delà du simple « j'aime, je n'aime pas », en leur permettant d'acquérir quelques critères d'appréciation d'une œuvre, par la confrontation des points de vue et des activités menées en classe en lecture et écriture.

Ciné-débat

Régulièrement, la médiathèque propose aux classes travaillant sur un projet spécifique d'utiliser l'auditorium pour un visionnage de film. Lors du mois du film documentaire en novembre, elle propose, aux enseignants le souhaitant, de visionner des documentaires jeunesse avec un débat à la suite.

Rencontres avec des auteurs, artistes et conférenciers

Tout au long de l'année, la médiathèque permet aux différents groupes (scolaires ou péri) de rencontrer des auteurs, artistes ou conférenciers en communicant sur son programme annuel et mettant en place des créneaux spécifiques.

Parcours d'Education au Développement Durable (EDD)

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume porte la compétence EDD en intervention scolaire. En complément, la commune met en œuvre une dynamique EDD à l'attention de ses administrés, et plus particulièrement, de ses enfants et leurs familles. Deux responsables scientifiques sont en charge de l'animation du Cabanon des Vignes et du Jardin des Oliviers. **Le développement durable est pleinement intégré dans les actions éducatives de la Commune et notamment à travers les projets pédagogiques des ASLH et de l'Espace Jeunes.**
Des groupes de TAP et de l'Espace Jeunes participent aux activités du Cabanon des Vignes. Les jeunes de l'Espace Jeunes réalisent un village de Biodiversité avec la construction d'une maison terre paille, avec la volonté de multiplier cette technique pour la création d'un jardin et d'un potager sur l'Espace Jeunes.
De nombreuses actions pédagogiques sont réalisées au Cabanon des Vignes et au Jardin des Oliviers, telles que la fête des traditions, manifestation à l'automne, à la fois sur le temps scolaire (le jeudi et vendredi) et le temps familial (le week-end) ainsi que le festival destiné à la jeunesse « Sanary s'amuse ». **Ce nouveau PEDT souhaite intensifier les actions avec les adolescents au-delà de l'Espace Jeunes et impliquer les professeurs de collège sur des projets pédagogiques complémentaires.** La Commune souhaite ouvrir les actions EDD à des actions culturelles.

De plus, dans le cadre du renouvellement du Label « Ville Éco-Propre », une dynamique autour de la place du nettoyage dans la ville, a été initiée à travers des actions de découverte et de mise en situation des métiers du nettoiement avec les jeunes de l'Espace Jeunes et une valorisation des points d'apports volontaires avec les enfants de l'accueil de loisirs. **Ce type d'initiative sera multipliée sur ce nouveau PEDT afin de favoriser une prise de conscience, de la part de la jeunesse et leur famille, sur la préservation de leur environnement.**

Ce PEDT 2025-2028 affirme une volonté de continuer à créer plus de liens entre les lieux/outils et les acteurs du territoire au services de projets globaux, de maintenir des projets menés de concert entre les lieux et acteurs de l'EDD et du patrimoine du territoire, la médiathèque, les écoles, les accueils de loisirs et de créer encore plus de liens avec les temps de familles en s'associant aux autres démarches et parcours abordés dans les axes de réflexion stratégiques (PEAC, parentalité,…). La volonté est, là encore, de créer un véritable continuum éducatif.

Le Jardin des Oliviers

Il s'agit d'un site à vocation pédagogique pour la transmission des méthodes et savoir-faire traditionnels provençaux. Des événements sont proposés tout au long de l'année et en fonction des saisons pour les familles, les scolaires et les accueils de loisirs. Ils ont la possibilité de découvrir au milieu des restanques en pierres sèches, le moulin à huile, la noria, les ruches au sein d'un conservatoire de l'olivier et d'y découvrir la culture du lavandin, des narcisses, des immortelles, des iris et du safran tout en participant à des ateliers de fabrication traditionnelle de l'huile d'olive, du pain au feu de bois ou encore des vendanges d'autrefois.

Le Cabanon des Vignes

Il s'agit d'une véritable ferme pédagogique municipale accueillant aussi bien les scolaires que les accueils péri et extrascolaires ou encore les familles. Tous peuvent venir y découvrir l'agriculture biologique et à la permaculture, mais également être au contact des animaux de la ferme.

Parcours citoyen et engagement

Sur le précédent PEDT, un Parcours Citoyen avait vu le jour, afin d'impliquer les enfants et leurs familles sur la vie citoyenne de la commune et la mémoire du territoire. Les enfants ont été associés à différentes cérémonies patriotiques, à la fois sur le temps scolaire avec leur classe et hors temps scolaire avec leur famille, mais dans l'organisation de nombreuses actions renforçant les dynamiques de devoir de mémoire ou encore les liens armée/nation.
Le nouveau PEDT vise à **faciliter par des rencontres, des expositions et la mobilisation de moyens spécifiques dédiés, l'appropriation par les enfants et les jeunes de l'histoire et la culture de leur pays.** La Commune affirme la volonté de développer l'implication des enseignants et des professeurs du Collège sur les axes transversaux du parcours citoyen, telles que des actions sur la Citoyenneté Européenne, la laïcité, la lutte contre les discriminations et les droits de l'Homme.

La communauté éducative soulève l'importance de **formaliser un parcours citoyen selon les niveaux de classes.** Cela facilitera **la mobilisation des équipes enseignantes pour la construction et l'inscription de ce parcours sur leur projet de classe**.
De plus, il s'agira de développer des évènements du Parcours Citoyen sur le cycle 3 afin de créer la passerelle entre les élèves de CM2 et ceux du collège.
La commune entend développer le parcours citoyen notamment en mettant en place un passeport du civisme.

2-4.2.2 - Axe « Le Vivre ensemble et la réduction des inégalités »

Les thématiques abordées par les groupes de réflexion, l'analyse des besoins et les solutions envisagées avec une réflexion sur la notion de parcours sont les suivantes : Intimidation/Harcèlement, Education inclusive, parentalité et la relation aux parents, climat scolaire et social (éducatif), citoyenneté, prévention spécialisée, violences intra familiales, l'engagement des jeunes, des familles et des professionnels, des mesures de responsabilisation pour les adolescents, sexualité, rapport au corps, habiletés sociales…

Accompagnement scolaire

La Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité, signée le 7 juin 2001, désigne sous ce terme l'ensemble des actions qui visent à offrir aux enfants et aux adolescents l'appui et les ressources dont ils ont besoin pour réussir à l'école, et qui peuvent être complémentaires à ceux qu'ils trouvent dans leur environnement social et familial.

Ces actions ont lieu en dehors des temps de l'Ecole et sont distinctes de celles que l'Ecole met en œuvre pour les élèves en difficulté. Centrées sur la multiplicité des sources du savoir et

des modes d'apprentissage, sur la primauté des apports méthodologiques et cognitifs, l'accès à la culture et aux activités du champ extrascolaire, elles favorisent le dépassement du sentiment d'échec, l'élargissement du champ cognitif et l'autonomisation de l'enfant et du jeune.

Le dispositif d'accompagnement scolaire sur la Commune de Sanary accompagne les enfants fréquentant les classes de CE1 jusqu'au CM2 et les collégiens fréquentant les classes de la 6ème à la 3ème. Les séances se déroulent au sein des établissements scolaires à raison de 2 séances d'1h30 par semaine pour les écoles élémentaires et 4 séances d'1h pour le collège (porté par l'Éducation Nationale) pendant les périodes scolaires.

Il s'agit essentiellement d'une aide méthodologique et de redonner confiance aux enfants dans leur faculté à réussir dans leurs apprentissages. Un travail étroit entre les enseignants, les familles, les animateurs et la coordination du dispositif d'accompagnement scolaire est mis en place tout au long de l'année en s'appuyant sur des outils de suivi et d'évaluation mais également en menant des actions transversales favorisant les liens entre chacun.

Coup de pouce CLE (Club de Lecture et d'Écriture)

Depuis 2005, la Commune met en œuvre sur son territoire, en complément des actions d'accompagnement scolaire, le dispositif Coup de pouce CLE (Club de Lecture et d'Écriture) au travers de 6 Clubs Coup de Pouce CLE destinés aux enfants des classes de CP, repérés par leur enseignant comme ayant des fragilités dans l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

La mise en œuvre et l'animation du dispositif Coup de Pouce CLE se fait conformément au protocole défini par l'Association « Coup de Pouce ».
Cette action de prévention bien précise d'accompagnement en lecture et écriture d'enfants dits « fragiles en lecture » et de leurs parents se déroule hors temps scolaire.
Bien au-delà d'une aide dispensée auprès des plus jeunes, cet accompagnement repose sur un principe fédérateur autour duquel sont réunis la commune, le corps enseignant des écoles élémentaires concernées, les intervenants pédagogiques, les enfants et leurs familles. Il s'agit, pour l'enfant, d'une démarche volontaire nécessitant l'adhésion de ses parents. Le contrat d'engagement alors signé responsabilise à la fois l'enfant et la cellule familiale.
L'ingénierie de terrain proposée par l'Association « Coup de Pouce » rend cette action possible et précise le cadre de fonctionnement de chaque club.
Les enfants bénéficient d'un accompagnement 4 soirs par semaine après la classe pendant les périodes scolaires, pour une durée de 1h30. Chaque club Coup de Pouce réunit un maximum de cinq enfants autour d'un animateur chargé de les accompagner et d'instaurer un lien de confiance avec leurs parents et leur enseignant favorisant ainsi leur engagement.

Intimidations/Harcèlement

Depuis septembre 2022, Sanary sur Mer a dédié une référente éducative sur le temps méridien des deux écoles élémentaires, puis deux à temps complet depuis septembre 2024, pour accompagner au quotidien les enfants dans la gestion de leur bien être à l'école et leur permettre d'envisager les apprentissages plus sereinement.
A travers leur travail de terrain et de façon transversale avec le travail du reste de la communauté éducative, les deux éducatrices peuvent observer **des difficultés relationnelles entre enfants plus marquées ainsi qu'une augmentation des problématiques familiales qui présentent un impact fort**.

Sur le dernier PEDT, en complémentarité du dispositif Phare porté par l'Education Nationale, la Commune a fait le choix de mobiliser des membres de la communauté éducative dans le suivi d'une formation à la méthode de la préoccupation partagée (MPP) et dans la constitution d'une cellule territoriale pluridisciplinaire chargée de traiter les situations d'intimidation ou de harcèlement.
Il s'agit au travers de cette méthode d'apporter une réponse systématique, rapide et durable à ces situations auxquelles sont confrontés les enfants que ce soit dans le cadre scolaire, péri et extrascolaire ou encore personnel et familial (club sportive, réseaux sociaux etc…).

Des sensibilisations et des temps d'information à la méthode sont mises en place ainsi qu'une large communication. La cellule territoriale est largement sollicitée que ce soit par les enfants, les familles, des associations et les membres de la communauté éducative.

Un conventionnement entre la Commune, le Rectorat de l'académie de Nice, pour une prise en considération transversale des accompagnements sur tous les temps scolaires, péri et extrascolaire dans l'objectif de proposer une cohérence aux familles et aux enfants.

La commune entend multiplier la démarche de formation inter catégorielle sur la thématique pour son PEDT 2025-2028.
La Commune continue de former les animateurs à la méthode MPP et a initié des formations inter-catégorielles en 2025, notamment sur le développement des compétences psychosociales et la méthodologie Fri For Mobberi. Elle se positionnera sur la formation de parents et d'élèves ambassadeurs avec l'Education Nationale.

Enfin, au niveau du tissu associatif sportif, des sessions de formation à la méthode MPP vont être mises en place afin que tous les intervenants sportifs puissent mettre en œuvre la démarche et traiter les situations d'intimidation et de harcèlement au sein de leur club sportif.

Aménagement des espaces fréquentés par les enfants et les adolescents

Une réflexion partagée avec les membres de la communauté éducative est menée sur la thématique des aménagements des espaces fréquentés par les enfants, que ce soit concernant l'aménagement des espaces des cours d'écoles, l'aménagement d'espaces spécifiques (salle snoezelen, espaces adaptés, espaces zen et espaces d'expérimentation…), des salles de classe et des espaces fréquentés par les accueils de loisirs ou encore certains espaces publics.
Les enfants sont également régulièrement consultés sur ces sujets.
Les cours d'écoles font l'objet d'une réflexion particulière pour que celles-ci soient pensées en fonction des usages souhaités par les enfants (espace de convivialité, espace sportif, coin

lecture, espace d'expression, espace créativité/imagination, espace jardin et développement durable,…).
Le PEDT 2022-2025 a impulsé des transformations importantes notamment sur **la création de cours oasis et/ou végétalisées, qui prendront forme dès l'été 2025 et tout au long de ce PEDT.**
Une réflexion est également menée sur **le réaménagement des sanitaires des écoles**. La consultation menée, tous les deux ans, en collaboration avec l'UNICEF a mis en évidence la nécessité de mieux penser ces espaces pour favoriser un usage serein par les enfants.
Du côté des adolescents, une **dynamique de création d'un espace de travail dédié aux jeunes et aux animateurs va être mis en œuvre sur ce nouveau PEDT**, sur le modèle d'un tiers lieu co-construit avec et pour les jeunes.

Une réflexion de la communauté éducative est engagée pour **rendre chacun des espaces fréquentés par les enfants et les jeunes toujours plus inclusifs**. Cette réflexion impacte l'aménagement de ces espaces mais également des systèmes de communication et d'information utilisés dans ces mêmes espaces (accessibilité, tableau de langage assisté, choix des polices d'écriture etc.)

Engagement des jeunes

Le nouveau PEDT 2025-2028 souhaite mettre l'accent sur l'engagement des enfants et des jeunes. Différentes actions valorisant l'engagement seront mises en œuvre, et seront notamment impulsées par le travail de co-construction d'un tiers lieu, cité plus haut. Cette dynamique visera, notamment, à travailler sur une passerelle entre les enfants de CM2 et ceux du collège.

Lors de la commission sur l'axe numéro 2 avec la communauté éducative, les parents d'élèves ont particulièrement mis en avant le fait de pouvoir se **réapproprier les espaces de vie des enfants et des adolescents**.
Dans un premier temps, la possibilité d'ouvrir les écoles ou leurs cours sur le temps hors scolaires et pour l'organisation d'évènements avec les familles a notamment été soulevée, ce qui impliquerait un travail collectif sur la responsabilisation et la sécurité des espaces.

Sur un second temps, il a, de plus, été soulevé la **volonté de mettre en place des temps forts de travail collectif, tel qu'un évènement annuel d'engagement dans l'école.**

Enfin, la communauté éducative propose de développer un projet d'école où les enfants s'investiraient pleinement dans l'organisation de leur école. Cela contribuerait à favoriser la réappropriation de leur espace et leur engagement sur leur école et leur collège.

Les débats avec la communauté éducative sur ce nouveau PEDT ont mis en avant **le besoin de ritualiser les transitions** (de la PS au CP, du CM2 au collège, cérémonie des brevets) pour favoriser l'arrivée des nouveaux élèves et impliquer les élèves, déjà scolarisés, dans l'intégration des nouveaux arrivés.

Pour finir, la communauté éducative propose de mettre en place **un Journal de l'école** dans l'objectif de favoriser une communication positive auprès des familles et des enfants, et de

valoriser les enfants sur un travail collaboratif. La Commune formalisera cette action, par un « comité de rédacteurs » et un partenariat avec le service Communication de la ville.

Au niveau du collège, **des mesures de responsabilisation sont en cours de conventionnement afin de favoriser l'engagement des jeunes et des familles** en fonction des erreurs commises et manquements de comportement par les élèves. Sur le nouveau PEDT, seront développés des liens avec les associations locales afin de proposer aux jeunes des missions d'aide aux autres.

Enfin, la commune souhaite développer la mobilisation de jeunes et/ou de leur famille lors d'événements proposés par la ville (évènements sportifs, festival jeunesse, évènements médiathèque, etc.) pour leur donner une place plus importante et la possibilité de s'investir dans l'organisation de certains évènements.

Education inclusive

Dans un environnement éducatif inclusif, tous les enfants évoluent dans un même système, en profitant d'un environnement éducatif adapté et flexible, en fonction de leurs besoins et ne sont pas séparés en fonction de leur handicap.

Favoriser l'éducation inclusive nécessite de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative en faisant vivre le maillage territorial, afin de trouver des réponses adaptées mais surtout individualisées, tout en veillant à la mise en œuvre d'une véritable continuité des bonnes pratiques et des évaluations qui y sont associées sur l'ensemble des temps de l'enfant ; tout en impliquant fortement les familles.

La Commune accompagne les écoles et les accueils de loisirs pour l'achat de mobiliers et de matériels spécifiques, non seulement pour les classes qui accueillent des enfants à besoins particuliers, mais aussi pour la totalité des dispositifs et classes. Chaque enfant est susceptible d'avoir des besoins particuliers et mérite que des réponses adaptées et individualisées soient apportées. La réflexion budgétaire de cette démarche est entièrement dissociée du budget de fonctionnement attribué à chaque école et à chaque classe.
Pendant la période du dernier PEDT, chaque école a **été équipée d'une salle snoezelen à disposition des équipes éducatives,** que ce soit pour les besoins d'enfants à besoins particuliers ou non, que ce soit pendant les temps scolaires, mais aussi péri et extrascolaires **dans l'objectif de favoriser le bien-être et la concentration de ses utilisateurs**. *« L'approche snoezelen est une démarche d'accompagnement, un état d'esprit, un positionnement d'écoute et d'observation, basé sur des propositions de stimulation et d'exploration sensorielles, privilégiant la notion de « prendre soin ». Cet outil médiateur est centré autour de la construction d'une sécurité psychocorporelle, dans un cadre contenant et une relation individualisée.*[1]» Des formations à destination des professionnels seront dispensés par le PARIH 83 en avril 2025.

Les accueils collectifs de mineurs (périscolaire, périscolaire mercredi, extrascolaire vacances, TAP) de la Commune sont pleinement inclusifs ; ils sont dotés d'outils et de méthodes permettant de travailler en lien étroit avec les familles d'enfants à besoins particuliers, de mieux préparer l'accueil de chaque enfant, en s'adaptant à leurs besoins et aux évolutions de

[1] Tiré du guide « Réussir son projet multi sensoriel, Snoezelen à vivre ensemble, Pétrarque, l'empreinte sensorielle »

ceux-ci, tout en mettant en place un niveau important de communication et d'implication des personnels d'animation.

Que ce soit dans le cadre des accueils collectifs de mineurs comme sur les temps méridiens, du personnel spécifique est embauché pour accompagner les enfants à besoins particuliers que ces enfants aient une notification MDPH ou non.

Des formations et un accompagnement tout au long de l'année des personnels par des professionnels spécialisés est également mis en place afin d'assurer un niveau de connaissance suffisant, des analyses de pratiques plus fines et la mise en place d'adaptation plus efficientes.

Aujourd'hui encore, le sujet de **l'éducation inclusive est encore en transformation et en recherche de moyens**, identifié, par ailleurs, avec le développement de nombreux évènements et dispositifs sur le territoire en lien avec cette thématique.
Le service public de l'éducation a mis en place, en septembre 2024, les « Pôles d'Appui à la Scolarité » - PAS, mis en œuvre par les inspecteurs académiques-directeurs académiques des services de l'Education Nationale (IA-Dasen). Le département du Var est identifié comme territoire préfigurateur en 2024. Le dispositif vise à apporter des réponses rapides et adaptées aux familles d'enfants présentant des besoins éducatifs particuliers en lien avec les professionnels de l'Education Nationale. Le réseau Canopé notamment développe un Lab' inclusif pour le partage de pratiques et la formation des enseignants sur le sujet.
Sur la commune de Sanary-sur-Mer, une référente inclusion est itinérante sur les deux écoles de Cousteau et de la Vernette dans le cadre de la DSP péri et extrascolaire. Elle intervient auprès des enfants sur les temps périscolaires, sur le temps de l'accueil de loisirs et pendant les vacances scolaires. **Elle réalise un travail d'accompagnement des enfants et des familles et fait notamment le travail de coordination avec le PAS**.

Au cours des débats sur le PEDT 2025-2028 avec la communauté éducative, **il en ressort des problématiques liées à la compréhension de l'inclusion de la part des familles.** Il sera proposé, pendant ce nouveau PEDT, des actions de sensibilisation sur le Handicap, tel que des ateliers animés par le PARHI 83 (Pôle d'Appui et de Ressources Handicap Inclusion du Var) sur le temps méridien auprès des enfants et des groupes de parole pendant des évènements jeunesse auprès des familles.
Un travail d'inclusion d'enfants en situation de handicap est en cours sur les TAP, ainsi qu'un travail d'inclusion inversée avec la classe UEEA (Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme). Dans cette dynamique, le Challenge Terre Mer est en cours d'organisation avec les écoles de Sanary-sur-Mer et vise à favoriser la participation de familles avec des enfants en situation de handicap dans les activités sportives. **Le nouveau PEDT vise à amplifier les actions d'inclusion par le sport et la participation à des évènements inclusifs.**

Parentalité

Le soutien à la parentalité consiste à épauler les parents en les informant, en les écoutant et en « mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement, et en premier, leur rôle éducatif ».
Mettre en place une politique parentalité, c'est aussi favoriser l'adhésion des familles à la communauté éducative et favoriser ensemble l'émergence d'un climat éducatif serein dans lequel les adultes œuvrant dans les temps de vie de l'enfant sont en confiance les uns envers les autres.

Ainsi, la Commune adhère et participe, avec nombreux de ses partenaires du territoire, aux travaux du REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) Sud Sainte Baume. Elle soutient également le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) « Le Carrousel ».

Plusieurs temps thématiques sont organisés chaque mois de l'année. Ces temps sont, à la fois, des ateliers thématiques, des conférences interactives, des groupes de paroles mais également des ateliers parents-enfants. Ils permettent aux familles de trouver des réponses à leurs questionnements, de sortir de l'isolement en rencontrant des professionnels et d'autres familles ou tout simplement de passer des instants complices avec leur(s) enfant(s). Les thématiques proposées, tout au long de l'année, concernent tout autant les futurs parents, que les parents d'adolescents ou de jeunes adultes, les parents d'enfants à besoins particuliers et abordent les sujets d'actualités les plus variés (harcèlement, usages numériques, autorité bienveillante,…)

Même si la plupart des relations aux parents est positive**, les débats pour le nouveau PEDT 2025-2028 met en exergue l'augmentation des difficultés de communication entre parents, entre parents et professionnels de l'éducation ; plus largement, un phénomène de défiance à l'égard des figures d'autorité.** Même si ce constat est le même sur toutes les tranches d'âge, il n'en reste pas moins qu'il ne concerne qu'une minorité de familles, impactant néanmoins fortement le travail des professionnels de l'éducation. Dans ce cadre, la commune de Sanary-sur-Mer souhaite apporter des pistes d'amélioration au travers de ce nouveau PEDT.

La communauté éducative propose, lors de la seconde commission, la **mise en place d'actions dans l'objectif d'apaiser les dialogues avec les familles,** tels que l'aménagement d'espaces d'accueil chaleureux pour favoriser la bienveillance et le dialogue ainsi que des actions de prévention aux parents. **La commune s'engage à formaliser, sur ce nouveau PEDT, une « charte de bonne conduite »,** rédigée avec des parents élus et les professionnels de l'éducation, afin de partager, avec les familles, une conduite adaptée et commune sur tous les temps de vie de l'enfant. La communauté éducative souhaite revaloriser le rôle des parents élus dans une réelle mission de communication et de diffusion des valeurs de ce nouveaux PEDT. Enfin, **il sera central, sur ce nouveau PEDT, d'apporter des outils aux professionnels pour aborder ces situations conflictuelles notamment la mise en place de formations intercatégorielles de gestion des conflits.**

<u>Accompagnement des professionnels</u>

Permettre aux parents d'être en confiance et aux enfants d'être mieux accompagnés tout au long de leurs différents temps de vie est possible, à condition de pouvoir mobiliser des professionnels formés et investis.
Pour ce faire, la commune travaille avec les professionnels de la communauté éducative sur l'élaboration et le mise en œuvre pluriannuelle de plans de formation.
A chaque fois que cela est possible, la Commune favorise la mise en œuvre de formations intercatégorielles, pluridisciplinaires et transversales mêlant des agents de la collectivité, des représentants de l'Education Nationale et/ou des acteurs de la communauté éducative (associations et partenaires). Elle se mobilise également pour mettre en œuvre **un accompagnement spécifique en sollicitant des professionnels issus de différentes**

spécialités et disciplines capables d'accompagner les professionnels à leur demande, de les aider dans leur réflexion vers des résolutions de problèmes et la mise en œuvre de solutions adaptées à leurs contextes particuliers.
La médiathèque participera à cet accompagnement et portera, également, cette volonté en développant un fonds documentaire dédié aux professionnels et à la parentalité.

De la même façon que pour la parentalité, des temps thématiques pour les professionnels sont régulièrement organisés tout au long de l'année. Ils permettent, aux acteurs de la communauté éducative qui le souhaitent, d'être sensibilisés sur certaines thématiques qui les concernent, d'affiner leurs connaissances, d'accroître la dynamique de réseau et d'analyser leurs pratiques.

L'accompagnement des professionnels reste un objectif central pour le nouveau PEDT, notamment en proposant la mise en place de permanences informelles au contact des professionnels et des parents, la participation à des temps d'analyse de pratiques professionnelles et l'aménagement d'espaces professionnels.

De plus, les professionnels de la communauté éducative de Sanary-sur-Mer relèvent, sur ces dernières années de PEDT, une **remise en question plus fréquente des professionnels par les parents.** Il sera question, dans ce nouveau PEDT, de travailler autour de l'instauration d'une culture de la bienveillance et du respect mutuel, de questionner collectivement l'exercice de l'autorité et la sanction ainsi que d'aborder la question de la dérive des réseaux sociaux.

Habiletés sociales

Travailler sur les habiletés sociales avec les enfants et les adolescents, c'est leur permettre de comprendre, d'avoir les attitudes et les comportements qui permettent d'entrer en contact avec les autres, de bien s'entendre avec eux, de se faire des amis, de travailler en équipe et de prendre sa place dans le groupe.
Des actions de sensibilisation et des ateliers thématiques destinés directement aux enfants seront menés, tout au long de l'année et sur tous les temps de vie de l'enfant, dans les thématiques qui favoriseront l'acquisition d'habiletés sociales (gestion des émotions, relations affectives, théâtre forum,…). Un accompagnement ciblé des professionnels sera mis en place leur permettant d'être acteur, chacun dans leur domaine d'intervention, du développement des compétences psychosociales des enfants.

2-4.2.3 - Axe « Sport - Santé - Bien-être »

Parcours sport

Labellisée « Terre de Jeux 2024 » et « Ville Active et Sportive (4 lauriers) », la Collectivité favorise les synergies entre les associations du territoire, les écoles, les accueils de loisirs, les familles et œuvre, de manière permanente, à rendre plus accessibles les pratiques sportives.
La position centrale de la collectivité doit permettre de faciliter l'accès aux enseignants et, plus largement, aux membres de la communauté éducative à des pratiques spécifiques en fonction de leurs projets, en facilitant la mobilisation d'associations, la mise à disposition d'équipements et de matériels.

Au-delà des équipements habituels de type gymnases, salles multi-activités, terrains sportifs extérieurs, la Commune est dotée d'un centre de plongée et d'un sentier sous-marin, d'une base nautique, d'un complexe aquatique, d'un CRAPA et de sites naturels protégés.
Une priorité est donnée, pour l'ensemble des équipements de la Commune, à la pratique des crèches, des scolaires et celle des accueils de loisirs, tout en permettant une pratique associative et fédérale dans les meilleures conditions sur des temps extra-scolaires.
Une caractéristique du territoire est sa richesse en équipements et en acteurs spécialisés. Cette caractéristique permet notamment de faciliter le développement du savoir nager.
Le raisonnement lié à la mise en œuvre de parcours induit une mobilisation concertée permettant différents types de pratiques à proposer aux enfants et adolescents sur leurs temps de vie.
De nombreuses associations de la Commune participent aux TAP et temps méridiens, aux stages thématiques, collaborent à l'option loisirs de l'accueil de loisirs du mercredi et participent aux nombreuses actions organisées sur le territoire, que ce soit sur des temps scolaires, périscolaires ou des temps de familles.

Il sera question, **sur ce nouveau PEDT, de renforcer les parcours d'éducation physique** (savoir nager, savoir rouler à vélo, voile scolaire,...) sur le temps scolaire et sur tous les temps de l'enfant, ainsi que la mise en œuvre du parcours santé sur le 1er et 2nd degré (amitié, amour, consentement, égalité fille/garçon, discrimination,...) mis en œuvre avec l'Education Nationale.
Dans la continuité des dispositifs « savoir nager » et « voile scolaire », la commune de Sanary offre, chaque année, à tous les élèves scolarisés en 6ème, un baptême de plongée sous-marine.

Le parcours sport intègre, également et pleinement, la dimension éducation inclusive portée conjointement par les acteurs éducatifs du territoire, en favorisant des partenariats avec des associations spécialisées et des partenaires institutionnels.
Le parcours sport prend, enfin, en compte les nouvelles pratiques dites libres, qui ne sont plus systématiquement liées directement à des pratiques fédérales.

Le parcours sport est un excellent moyen pour développer et favoriser le travail de liaison crèche/écoles maternelles, crèches et accueils de loisirs, écoles maternelles/écoles élémentaires, écoles élémentaires/collège, ou encore de faire des liens avec les actions menées dans l'axe « vivre ensemble » ou « découverte du monde ».

Parmi les objectifs du parcours sport, la remobilisation du public adolescent vers une pratique physique plus régulière, le développement d'une offre de pratique pour la petite enfance, le développement d'une pratique familiale seront poursuivis sur ce PEDT.

Des **temps de cohésion familiale seront proposés avec l'organisation d'évènements sportifs « doux » sur l'axe parentalité** (Challenge Terre Mer etc.) ainsi que **des évènements permettant l'appropriation symbolique du territoire** où des enfants et adolescents pourront représenter leur établissement scolaire. Ces temps viseront **à développer le sentiment d'appartenance à un établissement et à renforcer le sentiment identitaire des enfants et adolescents.**
Enfin, la commune souhaite mettre en place des temps de découverte à la pratique sportive pour les enfants de moins de 6 ans, à la fois sur le temps scolaire, péri et extra-scolaire.

De plus, la commune vise à **développer la prise de responsabilité auprès des associations sportives autour de la pratique sportive** pour que les enfants et adolescents aient la possibilité d'endosser d'autres rôles, tels que l'arbitrage, la gestion, l'organisation,...

Parcours prévention dépistage

Une réflexion est menée avec les acteurs de la communauté éducative pour cibler les actions de prévention dépistage, principalement menées, jusqu'à présent, dans les temps scolaires, vers des pratiques et une continuité dans les temps péri et extra-scolaires, ainsi que les temps de famille. Des actions spécifiques pour favoriser le bien-être des enfants et adolescents seront intégrées à ce nouveau PEDT et développées. Elles permettront de prévenir et d'accompagner le dépassement des troubles à la santé mentale des jeunes Sanaryens. Les questions de prévention, compréhension et usage des médias seront notamment développées et généralisées.

Santé mentale

Les observations de terrain des éducatrices spécialisées, ainsi que les retours de la communauté éducative lors de la préparation de ce nouveau PEDT mettent, en avant, une hausse des situations de phobies scolaires et des angoisses croissantes des élèves de tout niveau.
Au niveau national, ces constats sont réels : **la santé mentale des enfants étant reconnue grande cause nationale 2025**. L'Etat préconise notamment une feuille de route 2024-2030 avec quatre grands axes à décliner au niveau national via un comité de pilotage de l'enfant, sous l'égide des ministères de l'enfance, de la jeunesse et de la famille et de la santé et prévention. Au niveau local, piloté par l'ARS, le plan sera mis en œuvre par l'Education Nationale, les élus locaux, les acteurs de la petite enfance et les acteurs du sanitaire.
Dans ce cadre, **le prochain PEDT 2025-2028 aura un rôle important à jouer sur la thématique de la santé mentale des enfants et des adolescents**, notamment en approfondissant les actions mises en place jusqu'à aujourd'hui et en formalisant davantage les compétences de la communauté éducative.

La communauté éducative indique, lors de la troisième commission de préparation du PEDT, que les situations complexes des élèves présentant des troubles au niveau psychologique relèvent d'angoisses liées à une peur de l'extérieur, des phobies scolaires traduites suite à du harcèlement ou à une peur de la performance scolaire (réussite scolaire, questions d'orientations, parcoursup) et un enfermement lié à l'usage excessif des réseaux sociaux. Cette problématique, très présente chez les adolescents du collège, s'observe également déjà parmi les élèves du cycle primaire.

La commune entend mettre en œuvre, sur **le PEDT 2025-2028, des actions s'écartant des enjeux de performance, de l'usage excessif des écrans et favorisant le renforcement des liens familiaux et la valorisation de l'estime de soi.** Seront développées, sur tous les temps de vie de l'enfant, des activités de pleine nature (randonnées familles, sorties en mer avec les pointus, activités physiques de pleine nature,...), des journées ou périodes thématiques à dynamique positive. Il sera question, sur ce nouveau PEDT, de l'organisation régulière d'ateliers favorisant le sentiment de bien-être et l'aménagement concerté, avec les enfants et les jeunes, d'espaces dédiés au calme, à l'échange et à la cohésion (ateliers philosophie, espace bien-être, journée du bonheur, ateliers relaxation snoezelen,...).

Nutrition/Santé

Interventions

En collaboration avec l'Education Nationale, la Commune mobilise une diététicienne/nutritionniste pour des interventions dans les écoles de la Commune ainsi qu'au collège. Ses interventions, pendant les temps de restauration mais aussi en classe dans le cadre de projets en collaboration avec les enseignants, permet de sensibiliser les enfants aux enjeux liés à une alimentation saine, variée et équilibrée. Une permanence est également proposée au collège pour que les collégiens qui le souhaitent puissent bénéficier d'entretiens individuels.
Enfin la diététicienne/nutritionniste apporte son analyse des menus proposés lors de ses interventions sur les temps méridiens et participe à la commission des menus dans lesquelles sont invités les parents d'élèves élus et les représentants de l'Education Nationale.

Des interventions spécifiques sont également mises en œuvre dans le cadre de la politique parentalité pour des ateliers conférences interactives, des ateliers parents/enfants ou encore dans le cadre des accueils de loisirs.
La diététicienne interviendra sur le PEDT 2025-2028 auprès des professionnels intervenant sur les temps méridiens dans le cadre de formations leur permettant de mieux accompagner les enfants sur leur temps de repas.

Restauration scolaire

La réflexion et la mise en œuvre du dispositif de restauration scolaire tend à contribuer au quotidien à la réussite éducative et scolaire des enfants sanaryens. Elle **entre** en complémentarité avec l'ensemble des autres dispositifs, dans une même logique transversale impliquant une large représentation de la communauté éducative et centrée sur l'intérêt de l'enfant à la fois dans sa dimension éducative, santé, citoyenneté, ou encore sur la réduction des inégalités.

D'abord par les choix opérés par la collectivité en matière de qualité des produits proposés. La collectivité se positionne en conformité avec les directives de la loi EGALIM et de la loi climat et résilience, elle va, même plus loin, concernant le volume de produit "bio" proposés aux enfants. Ainsi, la quasi-totalité des fruits et légumes proposés tout au long de l'année sont certifiés Bio. Cette logique qualitative se retrouve concernant les préparations, cuisinées sur place à base de produit frais issus, à chaque fois que cela est possible, de circuits courts, à forte valeur environnementale. Ces préparations sont faites avec des outils de préparation modernes et régulièrement renouvelés permettant de conserver les saveurs et nutriments des aliments proposés.

La restauration, c'est aussi une organisation en îlots de service dans les réfectoires permettant des circulations plus logiques des enfants, un accès plus rapide à l'autonomie, une plus grande efficacité en matière de gaspillage alimentaire et la possibilité d'avoir le choix entre plusieurs composants (entrées, accompagnements et desserts) à chaque repas. A la fin de chaque repas, tous les enfants peuvent s'exprimer sur la qualité de leur repas et leur niveau de satisfaction par le biais de bornes de satisfaction positionnées en sortie de service.

Ce sont enfin des interventions éducatives sur les thématiques des saisons, de l'environnement, du gaspillage alimentaire, d'une alimentation raisonnée et durable réalisée en lien et de façon concertée avec les écoles, la commune et les accueils de loisirs.

L'école élémentaire JM Cousteau (pour l'école maternelle et l'école élémentaire JM Cousteau) a fait l'objet d'une expérimentation concluante lors de la dernière année du précédent PEDT proposant quotidiennement à tous les élèves qui en font la demande, ainsi qu'aux enfants à besoins éducatifs particuliers des deux écoles, de bénéficier d'une salle de restauration inclusive, spécialement aménagée pour pouvoir se restaurer dans une environnement très calme et adapté à différents troubles et handicaps. La réflexion sur l'aménagement de cette salle et sa pérennisation se poursuivra sur ce prochain PEDT.

Dans le cadre du dispositif national « Un fruit à la récré », la Commue propose aux enfants fréquentant ses écoles, la distribution d'un fruit frais de saison et bio pour collation lors de la récréation du matin.
Depuis le précédent PEDT, la distribution du fruit se fait de différentes façons grâce à la mise en œuvre de bars à fruits. Ainsi les enfants peuvent avoir le choix entre un fruit, des smoothies, des salades de fruits etc…
Ce dispositif mis en œuvre pendant un temps scolaire a une influence sur les temps d'accueils de loisirs et rend notamment nécessaire une réflexion concernant les goûters en lien avec les exigences qualité des services de restauration scolaire.

Sensibilisation et dépistage postural

La Commune, en collaboration avec l'Education Nationale et les familles, propose, sur des temps scolaires et périscolaires, un ostéopathe pour la réalisation d'un dépistage postural et des actions de sensibilisation /prévention du mal de dos.
Ce projet se déroule en deux phases :

- Dans le cadre scolaire, sur la base du volontariat et en collaboration avec les enseignants, un ostéopathe proposera des séances de sensibilisation en classe, sur la thématique des gestes et postures à adopter, pour limiter/éviter les maux de dos. L'intégralité de l'intervention est réalisée en collaboration avec l'enseignant de la classe sous forme d'ateliers avec du matériel ludique au travers d'un discours adapté aux connaissances des élèves. Les points abordés portent notamment sur l'hygiène de vie, la connaissance de son corps pour mieux l'utiliser et le préserver, la préparation du corps, les postures à adopter ou non, comment porter un objet et les répercussions que cela peut avoir sur le dos, l'attention à porter aux signes de fatigue, les sacs à dos et le matériel de travail adaptés.

- Dans le cadre des temps méridiens, sur la base du volontariat et avec accord parental, un dépistage postural de 15 minutes par élève est effectué. Un bilan et des préconisations sont alors délivrés à la famille.

Dans la continuité de ce dispositif, la Commune accompagne les écoles et enseignants qui le souhaitent afin de réduire le poids des cartables pour les élèves.

Dépistage visuel

La Commune propose, en partenariat avec les écoles du territoire, un dépistage visuel réalisé avec une orthoptiste à destination des classes volontaires. Cette action permet de détecter précocement des troubles visuels susceptibles d'entraver les apprentissages des enfants. Cette action permet, non seulement de mobiliser les familles pour un suivi ophtalmique et des réponses adaptées, mais permet également à l'enseignant de mieux tenir compte des besoins de ces élèves dans l'organisation de leur classe. Les enseignants des autres niveaux sont susceptibles d'orienter, avec l'accord des parents, un élève vers le dispositif dépistage en cas de doute sur d'éventuels troubles de la vision.

Sensibilisation et dépistage bucco-dentaire

La Commune, en partenariat avec l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) du Var et l'Education Nationale, propose chaque année, une action de dépistage et prévention bucco-dentaire auprès des classes volontaires.

Les élèves participent, en classe, à une séance de sensibilisation à la santé bucco-dentaire animée par un chirurgien-dentiste de l'UFSBD. Un kit de brossage est distribué à chaque enfant à l'issue de l'intervention.

Un dépistage bucco-dentaire individuel est prévu auprès des classes volontaires, à l'âge où les premières dents définitives se mettent en place, où l'émail est encore fragile et la carie peut se développer rapidement. Un bilan et des préconisations sont alors délivrés à la famille.

Prévention routière

Deux actions de prévention routière sont mises en œuvre en partenariat avec les écoles de la Commune :

- Sensibilisation aux dangers de la route et aux bonnes pratiques lorsque l'on est piéton, à l'attention des élèves de CP
- Sensibilisation à l'usage de la route à vélo et trottinette, à l'attention des élèves de CM2.

Ces interventions se font dans le cadre de projets réalisés en collaboration avec les enseignants et font l'objet d'une réflexion transversale afin de créer une continuité dans le cadre des activités proposées en accueils péri et extrascolaires.
Des actions sont développées au collège sur ces thématiques.
Le développement du dispositif « Savoir rouler à vélo » permet l'appropriation des bonnes pratiques dans l'enceinte des écoles comme sur la route. Dans le cadre du réaménagement de la cour de l'école de la Vernette, il est envisagé de créer un espace circuit vélo qui pourra être utilisé aussi bien sur le temps scolaire que péri et extra-scolaire.

Dépistage auditif

La Commune souhaite entretenir le partenariat avec les écoles du territoire en favorisant un dépistage auditif précoce, réalisé par un professionnel de santé. Cette action permet de détecter précocement des troubles auditifs susceptibles d'entraver les apprentissages des enfants. Cette action permet de sensibiliser les familles et de les orienter vers des réponses adaptées en cas de besoin mais également les professionnels face aux difficultés, difficilement perceptibles que rencontrent certains enfants.

Annexes